

Rapport aux actionnaires Deuxième trimestre de 2025

Tak	 4	mati	`

RAPPORT DE GESTION	
1.0 Préface	2
2.0 Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs	2
3.0 Profil des activités	4
4.0 Stratégie	9
5.0 Résultats opérationnels	10
6.0 Situation financière	20
7.0 Flux de trésorerie	22
8.0 Situation de trésorerie et sources de financement	25
9.0 Poursuites	31
10.0 Gestion des risques financiers	31
11.0 Principales estimations comptables et jugements	31
12.0 Méthodes comptables et nouvelles normes comptables n'ayant pas encore	
été appliquées	32
13.0 Contrôle interne à l'égard de la divulgation de l'information financière	32
14.0 Risques et incertitudes	33
15.0 Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR et des ratios connexes	34
États financiers consolidés intermédiaires résumés	44
Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés	48



1.0 PRÉFACE

Dans le présent rapport de gestion, « Gildan », la « Société » ou les mots « elle », « sa », « son », « nous », « nos » et « notre » renvoient, selon le contexte, soit à Les Vêtements de Sport Gildan Inc., soit à Les Vêtements de Sport Gildan Inc. conjointement avec ses filiales.

Le présent rapport de gestion donne de l'information sur les activités, la performance financière et la situation financière de Gildan au 29 juin 2025 et pour les périodes de trois mois et de six mois closes à cette date. Tous les montants qui figurent dans le présent rapport de gestion sont exprimés en dollars US, à moins d'indication contraire. Pour avoir une compréhension complète du contexte commercial de la Société, des tendances, des risques et des incertitudes auxquels elle est exposée, ainsi que de l'incidence des estimations comptables sur ses résultats opérationnels et sur sa situation financière, le présent rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de Gildan au 29 juin 2025 et pour les périodes de trois mois et de six mois closes à cette date et les notes y afférentes et avec notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 29 décembre 2024 (le « rapport de gestion annuel 2024 »).

Dans le cadre de la préparation du présent rapport de gestion, nous avons pris en compte l'ensemble de l'information à notre disposition jusqu'au 30 juillet 2025, date du présent rapport de gestion. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 29 juin 2025 et pour les périodes de trois mois et de six closes à cette date ainsi que le présent rapport de gestion ont été revus par le comité d'audit et des finances de Gildan et ont été approuvés et autorisés aux fins de publication par notre conseil d'administration le 30 juillet 2025.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 29 juin 2025 et pour les périodes de trois mois et de six mois closes à cette date ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») et, plus précisément, conformément à la Norme comptable internationale IAS 34, *Information financière intermédiaire*, telle que publiée par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). L'ensemble de l'information financière contenue dans le présent rapport de gestion est conforme aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS »), à l'exception de certaines informations présentées à la section « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR et des ratios connexes » du présent rapport de gestion.

De l'information additionnelle sur Gildan, dont sa notice annuelle 2024, est disponible sur le site Web de la Société, au www.gildancorp.com, sur le site de SEDAR+, au www.sedarplus.ca, ainsi qu'à la section EDGAR du site Web de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (où se trouve le rapport annuel sur formulaire 40-F), au www.sec.gov.

2.0 MISE EN GARDE À L'ÉGARD DES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés qui figurent dans le présent rapport de gestion constituent des énoncés prospectifs au sens de la loi des États-Unis intitulée Private Securities Litigation Reform Act of 1995 et des lois et de la réglementation sur les valeurs mobilières du Canada. Ces énoncés sont assujettis à des risques, des incertitudes et des hypothèses importants. Les énoncés prospectifs comprennent entre autres de l'information sur nos objectifs et sur les stratégies visant à atteindre ces objectifs, y compris des énoncés portant sur la stratégie de croissance durable de Gildan, sa stratégie ESG de nouvelle génération et ses objectifs ESG, de même que de l'information sur nos opinions, nos plans, nos attentes, nos anticipations, nos estimations et nos intentions. En particulier, l'information qui figure aux sections « Profil des activités », « Stratégie », « Résultats opérationnels », « Situation de trésorerie et sources de financement », « Gestion des risques financiers » et « Risques et incertitudes » contient des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de termes ayant une connotation conditionnelle ou prospective, tels que « peut », « fera », « s'attend à », « a l'intention de », « estime », « prévoit », « suppose », « anticipe », « planifie », « croit », ou « continue », de même que de la forme négative de ces expressions ou des variantes de celles-ci ou de termes semblables. Le lecteur est invité à consulter les documents déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, ainsi que les risques décrits aux sections « Gestion des risques financiers », « Principales estimations comptables et jugements » et « Risques et incertitudes » du présent rapport de gestion pour une analyse des divers facteurs pouvant influencer nos résultats futurs. Les facteurs significatifs et les principales hypothèses qui ont été retenus pour tirer une conclusion ou formuler une prévision ou une projection sont également présentés dans ce document.



Les énoncés prospectifs sont, de par leur nature, incertains et les résultats ou les événements qui y sont prévus pourraient différer considérablement des résultats ou des événements réels. Les facteurs significatifs qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent considérablement des conclusions, prévisions ou projections reflétées dans ces énoncés prospectifs comprennent notamment :

- les changements des conditions économiques, financières ou géopolitiques générales à l'échelle mondiale ou sur un ou plusieurs des marchés que nous desservons;
- notre capacité à mettre à exécution nos stratégies et nos plans de croissance, y compris notre aptitude à mettre en service l'expansion de la capacité prévue;
- l'intensité de la concurrence et notre capacité à la soutenir efficacement;
- notre dépendance à l'égard d'un petit nombre de clients d'envergure, y compris notre plus important distributeur;
- le fait que nos clients ne soient pas dans l'obligation de passer un minimum de commandes fermes;
- notre capacité à prévoir, identifier et réagir à l'évolution des préférences des consommateurs et des tendances de consommation;
- notre capacité à gérer efficacement le niveau de notre production et de nos stocks en fonction des fluctuations de la demande des consommateurs;
- les fluctuations et la volatilité, par rapport aux niveaux actuels, des cours des matières premières et des produits énergétiques entrant dans la fabrication et le transport de nos produits;
- notre dépendance à l'égard de fournisseurs clés et notre capacité à maintenir un approvisionnement ininterrompu en matières premières, en matières intermédiaires et en produits finis;
- l'impact des risques liés aux conditions météorologiques, au climat politique et socioéconomique, aux catastrophes naturelles, aux épidémies, aux pandémies et aux endémies, propres aux pays où nous exerçons nos activités ou dans lesquels nous vendons nos produits ou auprès desquels nous nous approvisionnons;
- la perturbation des activités de fabrication et de distribution causée par des facteurs tels que des enjeux opérationnels, des perturbations au niveau des fonctions logistiques de transport, des conflits de travail, l'instabilité politique ou sociale, les événements liés au climat, les catastrophes naturelles, les épidémies et les pandémies et d'autres événements défavorables imprévus;
- la conformité à la réglementation en matière de commerce international, de concurrence, de fiscalité, d'environnement, de santé et de sécurité au travail, de responsabilité de produits, d'emploi, de brevets et de marques de commerce, de gouvernance et de valeurs mobilières, de licences et de permis, de protection de la vie privée, de faillite, de lutte anticorruption, ou de toutes autres lois ou réglementation en vigueur dans les territoires où nous exercons nos activités;
- l'imposition de mesures correctives commerciales, la conformité aux règlements en matière de droits et de tarifs et les modifications qui y sont apportées, les lois et accords sur le commerce international, les accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux et les programmes de préférences commerciales sur lesquels compte actuellement la Société pour exercer ses activités de fabrication ou pour l'application des mesures de protection qui en découlent;
- l'incidence, y compris les répercussions économiques plus générales, des tarifs, imposés par l'administration américaine, et des mesures de représailles adoptées par d'autres gouvernements, ou l'imposition de nouvelles restrictions ou interdictions visant l'exportation ou l'importation de biens entre les pays;
- l'élimination des subventions gouvernementales et des crédits dont nous bénéficions actuellement, et la nonmatérialisation des nouvelles subventions et des nouveaux crédits attendus;
- les facteurs ou circonstances qui pourraient faire grimper notre taux d'impôt effectif, dont le résultat de vérifications fiscales ou la modification de lois ou de traités fiscaux applicables;
- l'évolution ou le risque de violation des lois et règlements sur la sécurité des produits de consommation;
- les changements relatifs à nos relations de travail avec nos employés ou aux lois et réglementations sur l'emploi au Canada comme à l'étranger;
- notre dépendance à l'égard des gestionnaires clés et notre capacité à attirer et/ou à retenir du personnel clé;
- une mauvaise presse à la suite de violations réelles, présumées ou perçues, par la Société ou l'un de ses soustraitants, des droits de la personne, des lois du travail et environnementales ou des normes du travail internationales, ou pour des pratiques de travail ou toutes autres pratiques commerciales contraires à l'éthique;
- notre capacité à protéger nos droits de propriété intellectuelle;
- les problèmes opérationnels liés à nos systèmes d'information ou à ceux de nos fournisseurs de services découlant de pannes de systèmes, de virus, d'une atteinte à la sécurité et à la cybersécurité, de désastres, de perturbations découlant de la mise à jour ou de l'intégration de systèmes;
- une atteinte réelle ou perçue à la sécurité des données;
- l'évolution rapide de l'intelligence artificielle;
- notre capacité à intégrer avec succès les acquisitions et réaliser les synergies et les bénéfices attendus;



- les modifications des méthodes et des estimations comptables;
- l'exposition aux risques découlant des instruments financiers, dont le risque de crédit lié aux créances clients et à d'autres instruments financiers, le risque de liquidité, le risque de change et le risque de taux d'intérêt, de même que les risques liés aux prix des marchandises.

Ces facteurs pourraient faire en sorte que la performance et les résultats financiers réels de la Société au cours des périodes futures diffèrent de façon significative des estimations ou des projections à l'égard de la performance ou des résultats futurs exprimés, expressément ou implicitement, dans ces énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs ne tiennent pas compte de l'incidence que les opérations ou les éléments non récurrents ou inhabituels annoncés ou qui se produiront après la formulation des énoncés pourraient avoir sur les activités de la Société. Par exemple, ils ne tiennent pas compte de l'incidence des cessions et des acquisitions d'entreprises ou d'autres transactions commerciales, des dépréciations d'actifs, des pertes de valeur d'actifs ou d'autres charges annoncées ou qui sont constatées après la formulation des énoncés prospectifs. L'incidence financière de ces opérations et d'éléments non récurrents ou inhabituels peut se révéler complexe et dépend nécessairement des faits propres à chacun d'eux.

Rien ne peut garantir que les attentes exprimées dans nos énoncés prospectifs se concrétiseront. Les énoncés prospectifs ont pour but de fournir au lecteur une description des attentes de la direction relativement à la performance financière future de la Société et ils risquent de ne pas convenir à d'autres fins. De plus, à moins d'indication contraire, les énoncés prospectifs présentés dans le présent rapport ont été établis en date de ce dernier et nous ne nous engageons nullement à les actualiser publiquement ni à les réviser à la lumière de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, sauf si les lois ou les réglementations applicables l'exigent. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport sont présentés sous réserve expresse de cette mise en garde.

3.0 PROFIL DES ACTIVITÉS

3.1 Apercu

Gildan est l'un des principaux fabricants verticalement intégrés de vêtements de base de tous les jours, y compris des vêtements de sport, des sous-vêtements et des articles chaussants. Nos produits sont vendus à des grossistes, à des sérigraphes et à des décorateurs en Amérique du Nord, en Europe, en Asie-Pacifique et en Amérique latine, ainsi qu'aux détaillants en Amérique du Nord, notamment les marchands du marché de masse, les grands magasins, les chaînes nationales, les détaillants spécialisés, les magasins d'artisanat et les détaillants en ligne. Nous confectionnons aussi des produits pour les entreprises de marques mondiales axées sur le style de vie, qui les commercialisent sous leurs propres marques dans des établissements de vente au détail et sur des plateformes de commerce électronique qui leur appartiennent ou par l'entremise de détaillants indépendants.

L'exercice de nos activités de fabrication et d'exploitation en tant que fabricant socialement responsable est au cœur de ce que nous faisons. La vaste majorité de nos ventes proviennent de produits que nous fabriquons nous-mêmes. Depuis la création de la Société, nous avons réalisé d'importantes dépenses d'investissement pour développer et exploiter nos propres installations de production à grand volume et verticalement intégrées, y compris la production de fil, la fabrication de textiles et de chaussettes et les activités de couture, ce qui nous permet de contrôler tous les aspects du processus de production, du début à la fin, des vêtements que nous confectionnons.

Nous estimons que l'ensemble de compétences que nous avons acquises en matière de conception, de construction et de gestion des installations de fabrication qui nous appartiennent, ainsi que le degré d'intégration verticale de notre chaîne d'approvisionnement et les dépenses d'investissement que nous avons réalisées au fil des ans nous distinguent de nos concurrents dont l'intégration verticale n'est pas aussi poussée et qui peuvent dépendre davantage de fournisseurs tiers. Le fait de posséder et d'exploiter la vaste majorité de nos installations de fabrication nous permet de contrôler plus rigoureusement nos processus de production, les niveaux d'efficacité, les coûts et la qualité des produits, ainsi que d'assurer un service fiable dont les délais de production et les cycles de livraison sont de courte durée. De plus, le fait d'exploiter nos propres installations nous permet de nous assurer du respect de normes élevées en matière de protection de l'environnement et de responsabilité sociale dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement.



3.2 Nos activités

3.2.1 Marques, produits et clientèle

Les produits que fabrique et vend la Société sont commercialisés sous des marques qui lui appartiennent, dont les marques Gildan®, American Apparel®, Comfort Colors®, Gildan® Hammer®, Gold Toe® et Peds®, ainsi que Champion®, qui fait l'objet d'un contrat de licence de distribution exclusive sur le marché des vêtements imprimés aux États-Unis et au Canada. En outre, nous fabriquons des produits pour approvisionner une sélection d'importantes marques mondiales grand public axées sur le sport et le style de vie, ainsi que certains clients de la vente au détail qui commercialisent ces produits sous leurs propres marques exclusives.

Nos principaux produits comprennent les hauts et bas de sport (vêtements de sport), les chaussettes (articles chaussants) et les hauts et bas de sous-vêtements (sous-vêtements). Pour l'exercice 2024, les ventes de vêtements de sport ont représenté 87 % du total des ventes nettes et les ventes d'articles chaussants et de sous-vêtements ont représenté 13 % du total des ventes nettes.

Nous vendons principalement nos vêtements de sport sans motif, sans imprimé ni embellissement. La majorité de nos ventes de vêtements de sport proviennent actuellement des vêtements de sport vendus à des distributeurs de vente en gros dans le réseau de vêtements à imprimer en Amérique du Nord et à l'international. Ces distributeurs de vente en gros vendent ensuite les vêtements sans motif à des imprimeurs sérigraphes ou à des entreprises d'embellissement de vêtements qui les décorent de motifs et de logos, et qui, pour leur part, revendent les vêtements de sport imprimés auprès d'un éventail très diversifié de consommateurs. Ceux-ci incluent des établissements d'enseignement, des vendeurs d'articles de sport, des marchandiseurs pour des événements spéciaux, des distributeurs d'articles promotionnels, des organismes de bienfaisance, des promoteurs des secteurs du divertissement, du voyage et du tourisme, de même que des détaillants. Les vêtements de sport peuvent servir à différentes utilisations, que ce soit en tant qu'uniformes professionnels, scolaires ou sportifs, ou simplement pour conférer une identité individuelle ou communiquer l'appartenance à des groupes ou à des équipes. Nous vendons aussi des vêtements de sport sans motif directement à divers détaillants ainsi que par le biais de comptes nationaux qui traitent avec les détaillants, en plus de sous-vêtements et des chaussettes pour hommes, femmes et enfants. Parmi ces détaillants figurent les marchands du marché de masse, les grands magasins, les chaînes nationales, les magasins de sport spécialisés, les magasins d'artisanat, les détaillants en alimentation et pharmacies, les magasins à un dollar et les clubs-entrepôts, lesquels vendent tous aux consommateurs dans leurs magasins ayant pignon sur rue ou par l'entremise des plateformes de commerce électronique. De plus, nous vendons nos produits à des détaillants présents uniquement en ligne qui, eux, les vendent aux consommateurs. Nous assurons aussi la fabrication de produits que nous vendons à une sélection d'importantes entreprises de marques mondiales grand public axées sur le sport et le style de vie qui distribuent les produits dans le réseau de la vente au détail dans des établissements de vente au détail et sur des plateformes de commerce électronique qui leur appartiennent ou par l'entremise de détaillants indépendants.

Le tableau qui suit résume nos principaux produits offerts actuellement sous la marque Gildan et sous licence :

Principaux produits	Détails de la gamme de produits	Marques
Vêtements de sport	t-shirts, hauts et bas molletonnés, chandails sport, polos et camisoles	Gildan [®] , Gildan Performance [®] , Gildan Hammer [®] , Gildan Softstyle [®] , Gildan [®] Heavy Cotton [™] , Gildan [®] Ultra Cotton [®] , Gildan DryBlend [®] , Gildan [®] HeavyBlend [™] , Comfort Colors [®] , American Apparel [®] , Champion [®] 1)
Articles chaussants	chaussettes sport, habillées, tout-aller et chaussettes de travail, chaussettes invisibles et chaussettes thérapeutiques ²⁾	Gildan [®] , Gildan [®] Ultra Cotton [®] , Gold Toe [®] , GoldToe [®] Signature™, GoldToe Edition™, Peds [®] , MediPeds [®] , Powersox [®]
Sous-vêtements	sous-vêtements pour hommes et pour garçons (hauts et bas) et petites culottes pour femmes	Gildan [®] , Gildan Platinum [®] , Gildan Softstyle [®] , Gildan Performance [®] BareSoft [™] , Gildan Performance [®] EZBreeze [™]

¹⁾ En vertu d'un contrat de licence de distribution exclusive dans le marché des vêtements imprimés aux États-Unis et au Canada.

²⁾ Applicable seulement à MediPeds[®].



3.2.2 Fabrication

La vaste majorité de nos produits sont fabriqués dans des installations qui nous appartiennent et que nous gérons. Dans une bien moindre mesure, nous avons également recours à des sous-traitants pour combler le reste de nos besoins relatifs à certains produits. Nos activités de fabrication verticalement intégrées couvrent le processus de fabrication des vêtements du début à la fin et comprennent des installations à forte intensité de capital pour la filature, la fabrication de textiles et la confection de chaussettes, ainsi que des installations de couture nécessitant une main-d'œuvre importante. Nos installations de fabrication sont situées dans quatre centres de fabrication principaux, plus précisément aux États-Unis, en Amérique centrale, dans les Caraïbes et au Bangladesh. Toutes nos installations de filature sont situées aux États-Unis, tandis que les installations de fabrication de textiles, les installations de couture et les installations de fabrication de chaussettes se trouvent dans les autres centres de fabrication mentionnés précédemment, dont le plus important est situé au Honduras, en Amérique centrale.

Afin de soutenir la croissance additionnelle des ventes, de favoriser une structure de coûts efficiente et concurrentielle et d'accroître la diversification géographique de notre chaîne d'approvisionnement, nous avons augmenté notre capacité de fabrication, dont une expansion importante au Bangladesh qui implique le développement d'un important complexe de fabrication comptant plusieurs installations qui devrait accueillir deux grandes installations de fabrication de textiles et les activités de couture connexes. En date du deuxième trimestre de 2025, la construction du premier complexe de fabrication de textiles et de couture est terminée et la phase de démarrage est pleinement amorcée.

Le tableau suivant résume nos principales activités de fabrication par région :

	États-Unis	Amérique centrale	Caraïbes	Asie
Installations de filature ¹⁾ : transformation du coton, du polyester et d'autres fibres en fil	■ Salisbury, Caroline du Nord ■ Mocksville, Caroline du Nord ■ Clarkton, Caroline du Nord ■ Sanford, Caroline du Nord (2 installations)			
	■ Mayodan, Caroline du Nord			
Installations de fabrication de textiles : issage du fil pour fabriquer du tissu, ieinture et découpage du tissu		■ Honduras (4 installations)	■ République dominicaine	■ Bangladesh (2 installations)
Installations de couture ²⁾ : transformation du tissu coupé en vêtements		■ Honduras (2 installations) ■ Nicaragua (5 installations)	■ République dominicaine (3 installations)	■ Bangladesh (3 installations)
Installation de teinture de vêtements³) : processus de teinture pigmentaire ou de teinture réactive (Pigment Pure™)		■ Honduras		
Installations de confection d'articles chaussants : transformation de fil en chaussettes finies		■ Honduras		

¹⁾ Bien que nous produisions à l'interne la majorité du fil dont nous avons besoin, nous avons également recours à des tiers fournisseurs de fil, principalement en Asie pour nos activités au Bangladesh, pour combler le reste de nos besoins de fil. La majorité du coton utilisé par nos sous-traitants asiatiques est du coton américain.

²⁾ Même si nous gérons la majorité de nos installations de couture, nous avons également recours aux services de couture de soustraitants, principalement en Amérique centrale et en Haïti, pour combler le reste de nos besoins de couture.

³⁾ La teinture des vêtements est une caractéristique exclusive des vêtements Comfort Colors® et elle nécessite un processus de teinture exclusif appelé Pigment Pure™, processus de teinture différent de celui que nous utilisons habituellement pour teindre la majorité de nos vêtements dans nos installations de fabrication de textiles,



3.2.3 Représentation, commercialisation et distribution

Notre bureau de représentation et de commercialisation international est situé à Christ Church, à la Barbade, où nous avons établi diverses fonctions liées à la clientèle, notamment la gestion des ventes, la commercialisation, le service à la clientèle, la gestion du crédit, la prévision des ventes, la planification de la production, la gestion des stocks et la logistique ainsi que les fonctions liées aux finances, aux ressources humaines et aux technologies de l'information. Nous avons aussi des bureaux de représentation aux États-Unis. Nous avons établi des activités de distribution étendues essentiellement en ayant recours à de grands centres de distribution et à certaines installations plus petites aux États-Unis, à une grande installation de distribution au Honduras, ainsi qu'à une installation de distribution au Bangladesh et à une autre en Australie. Pour compléter certains de nos besoins de distribution, nous utilisons aussi des entrepôts de tierces parties situés en Amérique du Nord et en Europe.

3.2.4 Effectif et siège social

La Société compte actuellement un effectif d'environ 50 000 employés à l'échelle mondiale. Son siège social est situé à Montréal, au Canada.

3.3 Environnement concurrentiel

La concurrence sur le marché des vêtements de base s'exerce généralement sur le plan du service et de la disponibilité des produits, des prix, de la qualité, du confort et de l'ajustement, du style et des marques. Pour livrer concurrence à ces égards, nous mettons à profit nos avantages concurrentiels, notamment notre chaîne d'approvisionnement de fabrication stratégiquement située et verticalement intégrée, notre grande envergure, notre structure de coûts, nos capacités de distribution à l'échelle mondiale et le positionnement de nos marques sur les marchés que nous desservons. Nous estimons que notre ensemble de compétences en matière de fabrication, de même que l'infrastructure de chaîne d'approvisionnement verticalement intégrée, à grande échelle et à faible coût que nous avons établie en réalisant des investissements importants au fil du temps, représentent des avantages concurrentiels clés et des éléments qui nous distinguent de nos concurrents.

Nos concurrents sont des fabricants ou des fournisseurs de vêtements de base pour la famille, de grande envergure et de plus petite taille, établis aux États-Unis et à l'étranger. Parmi les plus grands fabricants qui sont en concurrence avec nous en Amérique du Nord, on compte Hanesbrands Inc. et Fruit of the Loom, Inc., filiale de Berkshire Hathaway Inc., qui nous livre concurrence au moyen de ses propres marques et de celles de sa filiale, Russell Corporation, selon le réseau. Ces deux sociétés exercent des activités de fabrication dans certaines des mêmes régions géographiques que Gildan et livrent généralement concurrence à la Société dans les mêmes catégories de vêtements de base et par l'intermédiaire de réseaux de distribution communs en Amérique du Nord et sur les marchés internationaux. En ce qui concerne les chaussettes et les sous-vêtements, nos concurrents comprennent aussi Renfro Corporation, Jockey International, Inc. et Kayser Roth Corporation. De plus, nous sommes en concurrence avec des sociétés américaines de plus petite taille qui vendent à des distributeurs de vente en gros de vêtements de sport à imprimer ou qui exercent leurs activités à ce titre, comme Next Level Apparel, Color Image Apparel, Inc. (propriétaire de la marque Bella + Canvas), ainsi que des manufacturiers situés en Amérique centrale, au Mexique et en Asie qui approvisionnent aussi le réseau des vêtements à imprimer. Bien que la concurrence vienne aussi des marques privées de certains de nos clients, nous fournissons aussi des produits à des clients qui recherchent des fournisseurs stratégiques possédant le type de capacités de fabrication que nous pouvons offrir afin de soutenir leur offre de produits de marque privée.

3.4 Événements récents

Annonce de tarifs réciproques par l'administration américaine

Dans le cadre d'une série de décrets adoptés à partir du 2 avril 2025, l'administration américaine a imposé des tarifs réciproques de 10 % sur les marchandises provenant de la plupart des pays, entrant en vigueur le 5 avril 2025, en plus de tarifs propres à chaque pays allant de 11 % à 50 % pour les marchandises provenant de plus de 50 pays, qui devaient entrer en vigueur le 9 avril 2025. Ces tarifs ont ensuite été modifiés le 9 avril 2025, l'administration américaine annonçant une « pause » de 90 jours pour les tarifs propres à chaque pays, tout en portant à 125 % le taux visant les marchandises chinoises, lequel a été ensuite ramené à 30 % le 14 mai 2025. Le 7 juillet 2025, l'administration américaine a annoncé que la suspension des tarifs réciproques propres à chaque pays serait maintenue jusqu'au 1^{er} août 2025. Depuis, l'administration américaine a adressé des lettres à certains pays, annonçant des modifications potentielles de leurs taux réciproques, notamment au Bangladesh et en Inde, qui pourraient être soumis à des tarifs respectifs de 35 % et 25 %.



Par conséquent, les tarifs qui sont actuellement en vigueur sont les suivants :

- Un tarif « réciproque » de 10 % pour les produits de tous les pays, à l'exception de la Chine, du Canada et du Mexique.
- Des tarifs de 30 % sur les produits chinois.
- Des tarifs généraux de 25 % s'appliquent à la plupart des produits provenant du Mexique et du Canada qui ne sont pas considérés comme des produits originaires aux termes de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), sous réserve des tarifs sectoriels, le cas échéant.

Ces tarifs créent une incertitude supplémentaire pour nos activités. Par exemple, il est difficile de prédire si les tarifs propres à un pays qui ont été suspendus seront finalement appliqués et, dans l'affirmative, s'ils le seront selon les modalités initialement annoncées. L'administration américaine serait engagée dans des négociations commerciales avec de nombreux pays qui cherchent à faire annuler ou réduire les tarifs réciproques.

Nous comprenons que les produits admissibles en vertu de l'accord de libre-échange entre la République dominicaine, l'Amérique centrale et les États-Unis (CAFTA-DR) et ceux provenant d'Haïti visés par les programmes de préférence tarifaire continuent d'être exemptés des droits de douane ordinaires. Alors que le tarif réciproque de 10 % en vigueur actuellement s'applique à ces produits, un allègement est prévu pour la valeur du contenu américain des produits importés, pourvu que certains seuils soient atteints. De ce fait, la Société s'attend à ce que cette mesure lui permette d'économiser de façon importante en ce qui concerne les tarifs, étant donné la prévalence de l'utilisation dans sa chaîne d'approvisionnement de coton et de fil d'origine américaine dans ses centres de fabrication de la région visée par le CAFTA-DR et du Bangladesh. En ce qui concerne les tarifs sur les marchandises importées de Chine et d'Inde, la Société y est peu exposée du fait de son approvisionnement limité dans ces pays.

La Société a surveillé et continuera de surveiller le contexte commercial international et d'explorer activement des stratégies d'atténuation en vue d'adapter ses activités et son exploitation si nécessaire. Elle estime que ses activités de fabrication à faible coût, verticalement intégrées, la positionnent favorablement et lui donnent la souplesse nécessaire pour faire face aux récents changements tarifaires annoncés jusqu'à présent. Toutefois, la situation a été caractérisée par une évolution dynamique et importante et reste donc difficile à prévoir. Bien qu'à l'heure actuelle, la Société s'attende à être en mesure d'atténuer largement les impacts des tarifs réciproques et autres annoncés à ce jour par divers moyens, notamment en mettant à contribution la souplesse de sa chaîne d'approvisionnement et en prenant des mesures liées aux prix, il n'y a aucune garantie que ces stratégies d'atténuation seront efficaces et compenseront, en tout ou en partie, l'impact des tarifs sur nos activités. Se reporter aux informations sur les facteurs de risque concernant les accords commerciaux internationaux et la réglementation en matière de commerce international présentées à la section 15.0 de notre rapport de gestion annuel de 2024 intitulée « Risques et incertitudes » ainsi qu'à la section 2.0 du présent rapport de gestion intitulée « Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs ».



4.0 STRATÉGIE

Stratégie de croissance durable de Gildan

Forte de ses assises solides, la Société a lancé en 2022 sa stratégie de croissance durable de Gildan qui vise à stimuler la croissance interne du chiffre d'affaires et du bénéfice net, en prenant appui sur trois piliers clés : l'expansion de la capacité, l'innovation et les pratiques ESG. Nous croyons qu'en mettant à profit notre avantage concurrentiel en tant que fabricant verticalement intégré à faible coût et en mettant à exécution avec succès des plans bien définis d'expansion de la capacité, en offrant des produits axés sur la valeur et novateurs à nos clients et grâce à nos pratiques de premier plan en matière d'ESG, nous pourrons générer une forte croissance des produits, une grande rentabilité et une utilisation efficace de nos actifs, ce qui devrait nous permettre de créer une grande valeur pour nos actionnaires.

Les trois piliers de notre stratégie de croissance durable sont les suivants :

Croissance fondée sur la capacité : Exploiter notre avantage concurrentiel important en tant que fabricant verticalement intégré à faible coût alors que nous mettons à exécution des plans bien définis pour augmenter et optimiser notre capacité de production mondiale de manière à soutenir nos plans de croissance à long terme.

Mettant à exécution nos plans bien définis, nous avons renforcé notre intégration verticale en augmentant nos capacités de filature grâce à l'acquisition et à la modernisation de Frontier Yarns. Nous avons également achevé la première phase du développement d'un important complexe de fabrication de textiles et de couture verticalement intégré au Bangladesh, comme il est décrit plus en détail à la rubrique 3.2.2 « Fabrication » du présent rapport de gestion.

Innovation: Stimuler le leadership dans l'innovation à l'échelle de l'organisation et dans tous les aspects des activités dans le but d'offrir des produits de haute qualité axés sur la valeur, d'accélérer la mise en marché, de générer des gains d'efficacité opérationnelle et de réduire notre empreinte environnementale.

La Société a relevé et défini des initiatives clés spécifiques, ainsi que des investissements visant à stimuler l'innovation dans nos processus de développement et de fabrication de produits, la distribution et les produits finis, notamment en ce qui concerne les caractéristiques du tissu, l'ajustement des produits, la capacité d'adaptation du tissu aux techniques d'impression et de décoration qui évoluent, et les caractéristiques de produits respectueuses des pratiques ESG. Nous avons mis au point une nouvelle technologie exclusive de fabrication du coton en remaniant notre processus de A à Z, du fil jusqu'à la finition, pour rendre le tissu plus doux et mieux adapté à l'impression. En 2025, nous avons annoncé le lancement de nouveaux produits, notamment la nouvelle collection Light Cotton™ et notre collection de molletons semiépais Softstyle™. Nous avons également présenté récemment notre nouvelle technologie d'impression Plasma Print qui vise à améliorer le processus d'impression directe sur vêtement en réduisant le besoin de prétraitement et qui permet d'offrir des tissus plus doux, des couleurs plus vives, une meilleure couverture de l'encre et une plus grande uniformité d'impression. De plus, nous investissons activement dans les outils numériques, l'analyse prédictive et l'intelligence artificielle afin d'accélérer la prise de décisions à l'échelle de l'organisation, de rationaliser les processus et d'optimiser la planification de la chaîne d'approvisionnement.

ESG: Continuer d'accroître l'importance accordée aux pratiques ESG dans toutes nos activités et mettre à profit notre excellente posture en matière d'ESG et nos progrès afin d'offrir une plus grande valeur à nos parties prenantes.

En 2025, Gildan a entamé la quatrième année de mise en œuvre de sa stratégie ESG de nouvelle génération, qui englobe un large éventail d'initiatives. Celles-ci consistent notamment à réduire l'empreinte carbone et l'intensité d'utilisation de l'eau, à promouvoir une économie circulaire, à contribuer au développement économique régional, à assurer le respect des droits de la personne et à maintenir des normes de sécurité au sein de la chaîne d'approvisionnement. La stratégie englobe aussi un engagement envers notre personnel, met l'accent sur les investissements destinés à notre main-d'œuvre et fait la promotion de la culture et de l'appartenance, en plus d'accroître la transparence en matière d'ESG. Cette stratégie comprend dix objectifs axés sur cinq piliers différents : les changements climatiques, l'énergie et l'eau; la circularité; la gestion du capital humain; la création de valeur à long terme; et la transparence et la divulgation. Pour obtenir des renseignements plus détaillés sur le processus lié à ces initiatives, il y a lieu de se reporter au Rapport ESG 2024 de Gildan. Les renseignements présentés dans notre Rapport ESG 2024 ne font pas partie du présent rapport de gestion et ne sont pas intégrés par renvoi à celui-ci.



5.0 RÉSULTATS OPÉRATIONNELS

5.1 Mesures financières non conformes aux PCGR

Pour évaluer notre performance opérationnelle et financière, notre situation financière et notre levier financier, ainsi que notre situation de trésorerie, nous utilisons des mesures financières et des ratios financiers qui ne sont pas conformes aux PCGR. Les organismes de réglementation des valeurs mobilières exigent que les sociétés informent les lecteurs que le bénéfice et toutes autres mesures ajustées selon des paramètres autres que les IFRS n'ont aucun sens normalisé et qu'il est donc peu probable qu'ils soient comparables aux mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, elles ne doivent pas être considérées de façon isolée. Dans le présent rapport de gestion, nous utilisons des mesures financières et des ratios financiers non conformes aux PCGR, notamment le bénéfice net ajusté, le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté, le bénéfice dilué par action ajusté, la charge d'impôt sur le résultat ajustée, le taux d'impôt effectif ajusté, le bénéfice brut ajusté, la marge brute ajustée, les charges de vente et charges générales et administratives ajustées, les charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes, le bénéfice opérationnel ajusté, la marge opérationnelle ajustée et le BAIIA ajusté pour mesurer notre performance et notre situation financière d'une période à l'autre, ce qui exclut la variation provoquée par divers ajustements pouvant contribuer à fausser l'analyse des tendances au niveau de notre performance opérationnelle et parce que nous croyons que de telles mesures procurent aux investisseurs et à la direction des renseignements utiles sur notre performance opérationnelle et financière et sur notre situation financière. Nous utilisons également des mesures financières non conformes aux PCGR, notamment les flux de trésorerie disponibles, le total de la dette, la dette nette, le ratio de levier financier de la dette nette et le fonds de roulement.

Reportez-vous à la section 15.0 intitulée « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR et des ratios connexes » du présent rapport de gestion pour obtenir une définition de toutes les mesures financières non conformes aux PCGR que la Société utilise et présente, ainsi qu'un rapprochement complet avec celles qui sont conformes aux IFRS et qui se prêtent le mieux à une comparaison.

5.2 Sommaire des résultats trimestriels - selon les PCGR

Le tableau qui suit présente un sommaire de certaines données financières trimestrielles non auditées concernant les ventes nettes, le bénéfice net, le bénéfice net par action (de base et dilué) et le nombre moyen pondéré d'actions (de base et dilué) pour les huit trimestres complets les plus récents. Cette information trimestrielle non auditée a été établie selon les PCGR conformément à l'IAS 34 des IFRS. Les résultats financiers d'un trimestre donné ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats qui pourraient être obtenus pour toute autre période future.

Périodes de trois mois closes au (en millions de dollars, sauf les actions et les montants par action, à moins d'indication contraire)	T2 2025	T1 2025	T4 2024	T3 2024	T2 2024	T1 2024	T4 2023	T3 2023
Ventes nettes	918,5	711,7	821,5	891,1	862,2	695,8	782,7	869,9
Bénéfice net	137,9	84,7	132,3	131,5	58,4	78,7	153,3	127,4
Bénéfice net par action								
De base ¹⁾	0,91	0,56	0,86	0,82	0,35	0,47	0,89	0,73
Dilué ¹⁾	0,91	0,56	0,86	0,82	0,35	0,47	0,89	0,73
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)								
De base	150 762	151 875	153 975	160 862	168 005	168 869	171 495	175 087
Dilué	150 815	151 990	154 369	161 027	168 139	168 977	171 806	175 348

Il est possible que la somme du bénéfice par action trimestriel ne corresponde pas au bénéfice par action jusqu'à ce jour en raison de l'arrondissement.



5.2.1 Variabilité saisonnière et autres facteurs faisant varier les résultats et la situation financière

Les résultats opérationnels de nos périodes intermédiaires et de nos exercices varient sous l'effet de certains facteurs, incluant, sans s'y limiter, les variations de la demande des utilisateurs finaux et de nos clients, les décisions de nos clients d'augmenter ou de diminuer leurs stocks, les variations de la composition de nos ventes et les fluctuations des prix de vente et des coûts des matières premières. Même si nos produits sont vendus tout au long de l'année, nos affaires fluctuent en fonction des variations saisonnières de la demande, ce qui fait varier nos résultats opérationnels sur une base trimestrielle. Bien que certains produits connaissent des pics de demande saisonnières, la dynamique de la concurrence peut influer sur le moment des achats des clients, menant à des tendances saisonnières qui peuvent varier d'un exercice à l'autre. Historiquement, la demande de t-shirts atteint un creux au quatrième trimestre et un sommet au deuxième trimestre de l'année, alors que les distributeurs s'approvisionnent en prévision de la haute saison estivale. Historiquement, la demande pour les vêtements molletonnés est habituellement plus grande aux deuxième et troisième trimestres de chaque année, soit à l'approche de l'automne et de l'hiver. Les ventes d'articles chaussants et de sous-vêtements sont habituellement plus élevées pendant le deuxième semestre de l'année, lors de la rentrée scolaire et de la saison des ventes du temps des Fêtes de Noël. Ces tendances saisonnières des ventes entraînent aussi des fluctuations de nos stocks tout au long de l'année.

Nos résultats subissent aussi l'influence de la fluctuation des prix des matières premières et des coûts des autres intrants. Les fibres de coton et de polyester sont les principales matières premières entrant dans la fabrication de nos produits. Nous avons également recours à des produits chimiques, des colorants et des garnitures que nous nous procurons auprès de divers fournisseurs. Les prix du coton fluctuent en fonction de la demande des consommateurs et de l'offre mondiale, qui peuvent subir l'impact des conditions météorologiques pendant une année donnée, de la spéculation sur les marchés des marchandises, des évaluations et des fluctuations relatives de la monnaie du pays producteur par rapport à la monnaie du pays consommateur et d'autres facteurs qui sont généralement imprévisibles. Bien que nous concluions des contrats d'achat et des instruments financiers dérivés avant livraison qui visent à fixer des prix fermes pour la composante coton de nos besoins en fil, les prix que nous payons pour le coton peuvent fluctuer considérablement d'une période intermédiaire ou d'un exercice à l'autre. Les coûts de l'énergie comptabilisés dans nos résultats opérationnels sont également affectés par les fluctuations des prix du pétrole brut, du gaz naturel et du pétrole, ce qui peut aussi avoir une influence sur les frais de transport et sur le coût des divers intrants utilisés dans notre production, comme les fibres de polyester, les produits chimiques, les colorants et les garnitures. Les variations du coût des matières premières se reflètent initialement dans le coût des stocks; elles se répercutent sur le bénéfice net seulement lorsque les stocks respectifs sont vendus.

Les acquisitions d'entreprises peuvent avoir une incidence sur la comparabilité des résultats. Par ailleurs, les décisions de la direction de regrouper ou de réorganiser ses activités, notamment de fermer des installations, peuvent engendrer des coûts de restructuration importants au cours d'une période intermédiaire ou d'un exercice. La rubrique 5.5.4 intitulée « Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions » du présent rapport de gestion présente une analyse des coûts liés aux activités de restructuration et aux acquisitions d'entreprises de la Société. Les rachats d'actions ont réduit notre nombre d'actions en circulation et augmenté notre bénéfice net par action. Les dépréciations d'actifs, incluant les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues, les provisions pour stocks abandonnés et les pertes de valeur d'actifs à long terme, peuvent aussi faire varier nos résultats. Nos résultats opérationnels des sept derniers trimestres ont subi l'incidence de charges de vente et charges générales et administratives plus élevées que d'habitude, attribuables aux coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des guestions connexes (6,3 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023, 19,6 millions de dollars au premier trimestre de 2024, 57,2 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024, 5,5 millions de dollars au troisième trimestre de 2024, 0,4 million de dollars au quatrième trimestre de 2024; 0,9 million de dollars au premier trimestre de 2025 et 1,1 million de dollars au deuxième trimestre de 2025), comme il est expliqué aux sections 5.4.3 et 15.0 du présent rapport de gestion, partiellement compensées par l'incidence favorable du crédit pour l'emploi à la Barbade (néant au quatrième trimestre de 2023 et au premier trimestre de 2024, 17,2 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024, 6,8 millions de dollars au troisième trimestre de 2024, 17,8 millions de dollars au quatrième trimestre de 2024; 8,1 millions de dollars au premier trimestre de 2025 et 11,6 millions de dollars au deuxième trimestre de 2025). Nos résultats opérationnels de l'exercice 2024 ont également subi l'incidence des réformes fiscales annoncées au deuxième trimestre de 2024, dont l'adoption du régime de l'impôt minimum mondial du Pilier Deux de l'OCDE au Canada et à la Barbade, ainsi que d'une hausse du taux d'impôt des sociétés applicable à la Barbade, qui est passé à 9 %. Les incidences de ces crédits pour l'emploi et réformes fiscales ont été initialement comptabilisées au deuxième trimestre de 2024, rétroactivement au 1er janvier 2024.



Les montants présentés relativement aux ventes nettes, au coût des ventes, aux charges de vente et aux charges générales et administratives, ainsi qu'aux charges financières ou produits financiers, varient en fonction du taux de change de certaines devises par rapport au dollar américain, tel qu'il est décrit à la section intitulée « Gestion des risques financiers » du présent rapport de gestion. La Société recourt à l'occasion à des instruments financiers dérivés pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change.

5.3 Principales informations financières

•	Périodes	de trois me	ois close	es les	Pér	Périodes de six mois closes les				
(en millions de dollars, sauf les montants par action ou à moins d'indication contraire	29 juin 2025	30 juin 2024	Varia \$	ntion %	29 juin 6 2025		Va \$	riation %		
Ventes nettes	918,5	862,2	56,3	6,5 %	6 1 630,2	1 558,0	72,2	4,6 %		
Bénéfice brut	289,4	262,0	27,4	10,5 %	6 511,3	473,1	38,2	8,1 %		
Bénéfice brut ajusté ¹⁾	289,4	262,0	27,4	10,5 %	6 511,3	473,1	38,2	8,1 %		
Charges de vente et charges générales et administratives	81,7	123,6	(41,9)	(33,9) %	6 169,1	228,9	(59,8)	(26,1)%		
Charges de vente et charges générales et administratives ajustées ¹⁾	80,7	66,5	14,2	21,3 %	6 167,1	152,1	15,0	9,9 %		
Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	8,1	(2,9)	11.0	n. s.	13,1	(2,1)	15,2	n. s.		
Bénéfice opérationnel	199,5	141.2	58,3	41.3 %	•	,	82.8	33,6 %		
Bénéfice opérationnel ajusté ¹⁾	208,7	195,5	13,2	6.8 %	,	,	23,2	7,2 %		
BAIIA ajusté ¹⁾	246,3	232,3	14,0	6,0 %	- ,	,	23,2	5,8 %		
Charges financières	32,0	24,3	7,7	31,8 %	•	,	14,9	31,6 %		
Charge d'impôt sur le résultat	29,6	58,5	(29,0)		•	,	(17,6)			
Charge d'impôt sur le résultat ajustée ¹⁾	30,8	46,5	(15,7)	,	•	•	(3,6)	,		
Bénéfice net	137,9	58,4		136,2 %	•	,	85,5	62,4 %		
Bénéfice net ajusté ¹⁾	145,9	124,7	21,2	17,0 %	•		11,9	5,3 %		
Bénéfice de base par action	0,91	0,35	0.56	160.0 %			0.66	81,5 %		
Bénéfice dilué par action	0,91	0,35	-,	160,0 %	,	- , -	0.66	81,5 %		
Bénéfice dilué par action ajusté ¹⁾	0,97	0,74	0,23	31,1 %		•	0,23	17,3 %		
Marge brute ²⁾	31,5 %	30,4 %	S. O.	1,1 p	p 31,4	% 30.4 %		1,0 pp		
Marge brute ajustée ¹⁾	31,5 %	30,4 %	S. O.	1,1 p				1,0 pp		
Charges de vente et charges générales et administratives en pourcentage des	·	•				·				
ventes nettes ³⁾	8,9 %	14,3 %	S. O.	(5,4) p	p 10,4	% 14,7 %	S. O.	(4,3) pp		
Charges de vente et charges générales et administratives ajustées										
en pourcentage des ventes nettes ¹⁾	8,8 %	7,7 %	S. O.	1,1 p	'	,		0,5 pp		
Marge opérationnelle ⁴⁾	21,7 %	16,4 %	S. O.	5,3 p				4,4 pp		
Marge opérationnelle ajustée ¹⁾	22,7 %	22,7 %	S. O.		21,1	% 20,6 %	S. O.	0,5 pp		

	29 juin	29 déc.	Var	riation
	2025	2024	\$	%
Total des actifs	4 001,9	3 715,1	286,8	7,7 %
Total des passifs financiers non courants	1 856,3	1 235,9	620,4	50,2 %
Dette à long terme (y compris la partie courante)	1 856,3	1 535,9	320,4	20,9 %
Dette nette ¹⁾	1 848,5	1 568,6	279,9	17,8 %
Dividendes en trésorerie trimestriels déclarés par action ordinaire	0,226	0,205	0,021	10,2 %
Ratio de levier financier de la dette nette ¹⁾	2,2	1,9	S. O.	S. O.

n. s. = non significatif

s. o. = sans objet

¹⁾ Mesure financière ou ratio financier non conforme aux PCGR. Voir la section 15.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR et des ratios connexes » du présent rapport de gestion.

²⁾ La marge brute correspond au bénéfice brut divisé par les ventes nettes.

³⁾ Les charges de vente et charges générales et administratives exprimées en pourcentage des ventes nettes correspondent aux charges de vente et charges générales et administratives divisées par les ventes nettes.

⁴⁾ La marge opérationnelle correspond au bénéfice opérationnel divisé par les ventes nettes.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.



5.4 Revue des résultats opérationnels

5.4.1 Ventes nettes

Les ventes nettes par principaux groupes de produits sont comme suit :

	Péri	iodes de 1 closes		ois	Périodes de six mois closes les			
(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)	29 juin 2025	30 juin 2024	Varia \$	ation %	29 juin 2025	30 juin 2024	Varia \$	ation %
Vêtements de sport	822,2	736,5	85,7	11,6 %	1 469,6	1 328,6	141,0	10,6 %
Articles chaussants et sous-vêtements ¹⁾	96,3	125,6	(29,3)	(23,3)%	160,6	229,3	(68,7)	(30,0) %
Total des ventes nettes	918,5	862,1	56,4	6,5 %	1 630,2	1 557,9	72,3	4,6 %

¹⁾ Comprend aussi la lingerie et les produits périphériques.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.

Les ventes nettes ont été réalisées auprès de clients situés dans les régions suivantes :

	Pér	iodes de f		ois	Périodes de six mois closes les			
(en millions de dollars, à moins d'indication	29 juin	30 juin	Varia		29 juin	30 juin Variation		tion
contraire)	2025	2024	\$ %		2025	2024	\$	%
États-Unis	825,6	763,7	61,9	8,1 %	1 458,1	1 381,7	76,4	5,5 %
Canada	32,0	27,5	4,5	16,5 %	60,0	52,8	7,2	13,5 %
International	60,9	70,9	(10,0)	(14,1)%	112,1	123,4	(11,3)	(9,2) %
Total des ventes nettes	918,5	862,1	56,4	6,5 %	1 630,2	1 557,9	72,3	4,6 %

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.

Les ventes nettes accrues pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 29 juin 2025 reflètent la hausse des ventes dans la catégorie des vêtements de sport, partiellement contrebalancée par la baisse des ventes dans la catégorie des articles chaussants et des sous-vêtements. Les ventes de vêtements de sport pour le deuxième trimestre et l'exercice à ce jour ont augmenté d'un exercice à l'autre de 11,6 % et 10,6 %, respectivement, du fait de la hausse des volumes de ventes et, dans une moindre mesure, de la gamme de produits avantageuse et des prix de vente nets plus élevés. La Société a continué d'observer des gains de parts de marché dans les principales catégories de croissance, ainsi qu'une réaction favorable du marché aux nouveaux produits récemment lancés, qui présentent des innovations clés, notamment notre nouvelle technologie de coton doux. Parallèlement à la vigueur des ventes aux distributeurs nord-américains, la croissance de nos clients des comptes nationaux s'est maintenue, soutenue par notre solide positionnement concurrentiel global, alors que nous avons continué de bénéficier des changements récents dans le secteur. Les ventes sur les marchés internationaux ont diminué de 14,1 % au deuxième trimestre, en raison de la faiblesse persistante de la demande en Amérique latine et en Asie, ainsi que d'un certain ralentissement en Europe. Les ventes d'articles chaussants et de sousvêtements, quant à elles, ont diminué de 29 millions de dollars et de 69 millions de dollars pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 29 juin 2025, respectivement, reflétant un volume et une gamme moins favorables, le ralentissement généralisé du marché ainsi que l'élimination progressive de la marque Under Armour qui s'est répercutée sur les résultats du premier trimestre de 2025.



5.4.2 Bénéfice brut

	Pério	des de trois closes les		Périodes de six mois closes les		
(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)	29 juin 2025	30 juin 2024	Variation	29 juin 2025	30 juin 2024	Variation
Bénéfice brut	289,4	262,0	27,4	511,3	473,1	38,2
Marge brute	31,5 %	30,4 %	1,1 pp	31,4 %	30,4 %	1,0 pp

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.

L'augmentation du bénéfice brut pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 29 juin 2025 s'explique par la hausse des ventes et des marges brutes. L'augmentation de la marge brute pour la période de trois mois close le 29 juin 2025 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent est essentiellement attribuable à la baisse des coûts des matières premières et de fabrication ainsi qu'aux prix avantageux, alors que l'augmentation de la marge brute pour la période de six mois close le 29 juin 2025 s'explique essentiellement par la baisse des coûts des matières premières et, dans une moindre mesure, les prix avantageux.

5.4.3 Charges de vente et charges générales et administratives

	Pério	des de troi closes le		Périodes de six mois closes les			
(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)	29 juin 2025	30 juin 2024	Variation	29 juin 2025	30 juin 2024	Variation	
Charges de vente et charges générales et administratives	81,7	123,6	(41,9)	169,1	228,9	(59,8)	
Ajustement pour tenir compte de l'élément suivant :							
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes ¹⁾	(1,1)	(57,2)	56,1	(2,0)	(76,8)	74,8	
Charges de vente et charges générales et administratives ajustées ²⁾	80,6	66,4	14,2	167,1	152,1	15,0	
Charges de vente et charges générales et administratives en pourcentage des ventes nettes	8,9 %	14,3 %	(5,4) pp	10,4 %	14,7 %	(4,3) pp	
Charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes ²⁾	8,8 %	7,7 %	1,1 pp	10,3 %	9,8 %	0,5 pp	

¹⁾ Voir la rubrique intitulée « Certains ajustements des mesures financières non conformes aux PCGR » pour en savoir plus sur les ajustements présentés à la section 15.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR et des ratios connexes » du présent rapport de gestion.
2) Mesure financière ou ratio financier non conforme aux PCGR. Voir la section 15.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes

Pour la période de trois mois close le 29 juin 2025, les charges de vente et charges générales et administratives ont atteint 82 millions de dollars, en baisse par rapport à celles de 124 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent qui comprenaient des charges de 57 millions de dollars liées à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes. En excluant ces charges, lesquelles ont été essentiellement engagées au cours de l'exercice précédent, les charges de vente et charges générales et administratives ajustées ont augmenté de 21 % pour s'établir à 81 millions de dollars, ou 8,8 % des ventes nettes, contre 7,7 % des ventes nettes, pour la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation des charges de vente et charges générales et administratives ajustées au cours du trimestre reflète la hausse des charges générales et administratives et de la rémunération variable.

aux PCGR et des ratios connexes » du présent rapport de gestion.
Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.



De plus, l'incidence favorable du crédit d'impôt pour l'emploi à la Barbade s'est chiffrée à 12 millions de dollars pour ce trimestre, en baisse par rapport à 17 millions de dollars au trimestre correspondant de l'exercice précédent, comme il est décrit en détail plus loin. Pour la période de six mois close le 29 juin 2025, la hausse des charges de vente et charges générales et administratives ajustées reflète principalement l'augmentation des charges liées à la rémunération variable et des frais de distribution.

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2024, le gouvernement de la Barbade a adopté un crédit pour l'emploi, afin de stimuler l'activité économique et l'emploi à la Barbade. Le crédit pour l'emploi était rétroactif au 1^{er} janvier 2024. La Société a comptabilisé aux états consolidés intermédiaires résumés du résultat net et du résultat global un montant de 12 millions de dollars (17 millions de dollars en 2024) pour la période de trois mois close le 29 juin 2025 et de 20 millions de dollars pour l'exercice à ce jour (17 millions de dollars en 2024) au titre de ce crédit pour l'emploi, en tant que réduction des charges de vente et charges générales et administratives. L'incidence favorable rétroactive du crédit pour l'emploi pour le premier trimestre de 2024 a été comptabilisée au deuxième trimestre de 2024.

5.4.4 Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions

	Périod	les de trois closes les	mois	Périodes de six mois closes les			
(en millions de dollars)	29 juin 2025	30 juin 2024	Variation	29 juin 2025	30 juin 2024	Variation	
Indemnités de départ et coûts relatifs aux avantages du personnel	3,6	_	3,6	3,6	_	3,6	
Coûts de sortie, de relocalisation et autres coûts	4,6	2,0	2,6	7,3	3,2	4,1	
Perte nette (profit net) à la sortie et réduction de valeur d'immobilisations corporelles, d'actifs au titre de droits d'utilisation et de logiciels liés aux activités de sortie	(0,1)	(4,9)	4,8	2,2	(5,3)	7,5	
Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	8,1	(2,9)	11,0	13,1	(2,1)	15,2	

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.

Les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions pour la période de six mois close le 29 juin 2025 comprennent des coûts de 6,7 millions de dollars liés à la sortie de relations avec un tiers fournisseur de services de couture dans le sud d'Haïti, un montant de 3,1 millions de dollars lié à la fermeture d'une installation de filature aux États-Unis et d'autres charges incluant des coûts liés aux activités de restructuration amorcées au cours d'exercices antérieurs. Les recouvrements de coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions pour la période de six mois close le 30 juin 2024 comprennent un montant de 5,3 millions de dollars de profits à la sortie liés principalement à la sous-location d'une installation de distribution fermée dans l'ouest des États-Unis, contrebalancés en partie par des coûts de 3,2 millions de dollars attribuables principalement à l'achèvement d'activités de restructuration amorcées antérieurement.



5.4.5 Bénéfice opérationnel et bénéfice opérationnel ajusté

	Pério	Périodes de trois mois closes les			Périodes de six mois closes les			
(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)	29 juin 2025	30 juin 2024	Variation	29 juin 2025	30 juin 2024	Variation		
Bénéfice opérationnel	199,5	141,2	58,3	329,1	246,3	82,8		
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :								
Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions ¹⁾	8,1	(2,9)	11,0	13,1	(2,1)	15,2		
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes ¹⁾	1,1	57,2	(56,1)	2,0	76,8	(74,8)		
Bénéfice opérationnel ajusté ²⁾	208,7	195,5	13,2	344,2	321,0	23,2		
Marge opérationnelle	21,7 %	16,4 %	5,3 pp	20,2 %	15,8 %	•		
Marge opérationnelle ajustée ²⁾	22,7 %	22,7 %	— —	21,1 %	20,6 %			

¹⁾ Voir la rubrique intitulée « Certains ajustements des mesures financières non conformes aux PCGR » pour en savoir plus sur les ajustements présentés à la section 15.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR et des ratios connexes » du présent rapport de gestion.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.

L'augmentation de 58 millions de dollars du bénéfice opérationnel pour le deuxième trimestre de l'exercice 2025 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent est principalement attribuable à l'incidence moindre des coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes. De plus, l'accroissement du bénéfice brut résultant de la hausse des ventes nettes et des marges brutes a également contribué à l'augmentation d'un exercice à l'autre, contrebalancée en partie par l'augmentation des coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions. Par comparaison avec la période correspondante de l'exercice précédent, l'augmentation du bénéfice opérationnel pour la période de six mois close le 29 juin 2025 s'explique également par les éléments mentionnés plus haut.

Le bénéfice opérationnel ajusté (qui exclut les coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes ainsi que les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions) s'est chiffré à 209 millions de dollars, ou 22,7 % des ventes nettes, pour le deuxième trimestre de 2025, en hausse de 13 millions de dollars d'un exercice à l'autre. Le bénéfice opérationnel ajusté pour l'exercice à ce jour s'est établi à 344 millions de dollars, en hausse de 23 millions de dollars d'un exercice à l'autre, du fait de l'augmentation des ventes nettes et de la marge opérationnelle ajustée. L'accroissement de 50 points de base de la marge opérationnelle ajustée s'explique par la marge brute plus élevée, contrebalancée en partie par l'augmentation des charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes.

²⁾ Mesure financière ou ratio financier non conforme aux PCGR. Voir la section 15.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR et des ratios connexes » du présent rapport de gestion.



5.4.6 Charges financières, montant net

(en millions de dollars)	Périodes de trois mois closes les			Périodes de six mois closes les		
	29 juin 2025	30 juin 2024	Variation	29 juin 2025	30 juin 2024	Variation
Charge d'intérêts sur des passifs financiers comptabilisés au coût amorti	25,6	18,1	7,5	49,7	34,1	15,6
Charges bancaires et autres charges financières	5,7	5,9	(0,2)	11,2	10,8	0,4
Accroissement des intérêts sur les obligations locatives actualisées	1,3	1,2	0,1	2,7	2,2	0,5
Accroissement des intérêts sur les provisions actualisées	0,1	0,1	_	0,2	0,2	_
(Profit) perte de change	(0,7)	(1,1)	0,4	(1,9)	(0,4)	(1,5)
Charges financières, montant net	32,0	24,2	7,8	61,9	46,9	15,0

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.

L'accroissement de la charge d'intérêt pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 29 juin 2025 de 8 millions de dollars et de 16 millions de dollars, respectivement, est principalement attribuable à l'incidence de la hausse des niveaux d'emprunt moyens, la Société ayant poursuivi les rachats d'actions et racheté 16,1 millions d'actions au cours des douze derniers mois, partiellement contrebalancée par des taux d'intérêt effectifs légèrement plus bas sur la dette à long terme. Les profits et les pertes de change pour les deux périodes sont principalement liés à la réévaluation des actifs monétaires nets libellés en monnaies étrangères.



5.4.7 Impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif moyen de la Société est calculé comme suit :

(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)	Pério	Périodes de trois mois closes les			Périodes de six mois closes les			
	29 juin 2025	30 juin 2024	Variation	29 juin 2025	30 juin 2024	Variation		
Charge d'impôt sur le résultat ⁵⁾	29,6	58,5	(28,9)	44,7	62,2	(17,5)		
Ajustements pour :								
(Charge) recouvrement d'impôt lié aux coûts de restructuration et autres ajustements	1,2	(0,5)	1,7	1,9	(0,5)	2,4		
Incidence des modifications des taux d'impôt de la Barbade sur la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé	_	(11,5)	11,5	_	(11,5)	11,5		
Charge d'impôt sur le résultat ajustée ³⁾	30,8	46,5	(15,7)	46,6	50,2	(3,6)		
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat	167,5	116,9	50,6	267,3	199,3	68,0		
Ajustements ^{1), 4)}	9,2	54,3	(45,1)	15,1	74,7	(59,6)		
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté ³⁾	176,7	171,2	5,5	282,4	274,0	8,4		
Taux d'impôt effectif moyen ²⁾	17,7 %	50,1 %	(32,4) pp	16,7 %	31,2 %	(14,5) pp		
Taux d'impôt effectif ajusté ³⁾	17,4 %	27,2 %	(9,8) pp	16,5 %	18,3 %	(1,8) pp		

¹⁾ Voir la rubrique intitulée « Certains ajustements des mesures financières non conformes aux PCGR » pour en savoir plus sur les ajustements présentés à la section 15.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR et des ratios connexes » du présent rapport de gestion.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.

Pour la période de trois mois close le 29 juin 2025, la charge d'impôt sur le résultat s'est établie à 29,6 millions de dollars, contre 58,5 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. La diminution de la charge d'impôt sur le résultat s'explique surtout par les mesures fiscales adoptées par le gouvernement de la Barbade au deuxième trimestre de 2024. L'incidence rétroactive au 1^{er} janvier 2024 de ces mesures fiscales a été comptabilisée au deuxième trimestre de l'exercice 2024, y compris une charge d'impôt sur le résultat de 11,5 millions de dollars pour la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé à la Barbade. Ces mesures comprennent une augmentation du taux d'impôt des sociétés applicable, qui est passé à 9 % (contre une échelle mobile de 5,5 % à 1 % auparavant) et l'instauration d'un impôt national complémentaire qualifié, soit un impôt complémentaire visant les entités de la Barbade assujetties au régime de l'impôt minimum mondial du Pilier Deux de l'OCDE, ce qui se traduit par un taux d'impôt effectif de 15 % à la Barbade.

Pour la période de six mois close le 29 juin 2025, la charge d'impôt sur le résultat s'est établie à 44,7 millions de dollars, contre 62,2 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. La diminution de la charge d'impôt sur le résultat est principalement attribuable à une charge d'impôt différé de 11,5 millions de dollars pour l'exercice 2024, liée à la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé à la Barbade par suite des mesures fiscales adoptées par le gouvernement de la Barbade au deuxième trimestre de l'exercice 2024, comme il est indiqué ci-dessus.

La diminution du taux d'impôt effectif établi selon les PCGR pour la période de six mois close le 29 juin 2025 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent (de 31,2 % à 16,7 %) s'explique principalement par l'incidence des

²⁾ Le taux d'impôt effectif moyen correspond à la charge d'impôt sur le résultat divisée par le bénéfice avant l'impôt sur le résultat.

³⁾ La charge d'impôt sur le résultat ajustée et le bénéfice avant l'impôt ajusté sont des mesures financières non conformes aux PCGR, et le taux d'impôt effectif ajusté est un ratio non conforme aux PCGR qui correspond à la charge d'impôt sur le résultat ajustée divisée par le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté. Voir la section 15.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR et des ratios connexes » du présent rapport de gestion.

⁴⁾ Les ajustements de 9,2 millions de dollars et de 15,1 millions de dollars, respectivement, pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 29 juin 2025 (54,3 millions de dollars et 74,7 millions de dollars en 2024) comprennent les coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes, ainsi que les coûts de restructuration et autres coûts liés à des acquisitions.

⁵⁾ La charge d'impôt pour la période de trois mois close le 30 juin 2024 comprend un montant de 39,1 millions de dollars reflétant l'incidence des mesures fiscales adoptées par le gouvernement de la Barbade au deuxième trimestre de 2024. De ce montant de 39,1 millions de dollars, une tranche de 15,5 millions de dollars se rapporte à l'application rétroactive de ces mesures fiscales à compter du 1er janvier 2024.



coûts de 76,8 millions de dollars liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes engagés au Canada en 2024, ces charges ne donnant lieu à aucun avantage fiscal au Canada.

5.5 Bénéfice net, bénéfice net ajusté et mesures de bénéfice par action

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Pério	les de trois i closes les	nois	Pério	des de six n closes les	nois
	29 juin 2025	30 juin 2024	Variation	29 juin 2025	30 juin 2024	Variation
Bénéfice net	137,9	58,4	79,5	222,6	137,1	85,5
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :						
Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions ¹⁾	8,1	(2,9)	11,0	13,1	(2,1)	15,2
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes 1)	1,1	57,2	(56,1)	2,0	76,8	(74,8)
Charge d'impôt liée aux ajustements qui précèdent	(1,2)	0,5	(1,7)	(1,9)	0,5	(2,4)
Recouvrement d'impôt lié à la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé	_	11,5	(11,5)	_	11,5	(11,5)
Bénéfice net ajusté ²⁾	145,9	124,7	21,2	235,8	223,8	12,0
Bénéfice de base par action	0,91	0,35	0,56	1,47	0,81	0,66
Bénéfice dilué par action Bénéfice dilué par action ajusté ²⁾	0,91 0,97	0,35 0,74	0,56 0,23	1,47 1,56	0,81 1,33	0,66 0,23

¹⁾ Voir la rubrique intitulée « Certains ajustements des mesures financières non conformes aux PCGR » pour en savoir plus sur les ajustements présentés à la section 15.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR et des ratios connexes » du présent rapport de gestion.
2) Mesure financière ou ratio financier non conforme aux PCGR. Voir la section 15.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes

L'augmentation du bénéfice net conforme aux PCGR pour le deuxième trimestre et les six premiers mois de 2025 par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent est principalement attribuable à l'accroissement du bénéfice opérationnel et à la diminution des charges d'impôt sur le résultat (en raison de l'incidence de l'impôt minimum mondial au Canada et à la Barbade au cours de la période correspondante de l'exercice précédent), partiellement contrebalancés par la hausse des charges financières. L'augmentation du bénéfice net ajusté pour le deuxième trimestre et les six premiers mois de 2025 par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent est principalement attribuable à la hausse du bénéfice opérationnel ajusté, ainsi qu'à la diminution de la charge d'impôt sur le résultat ajustée, partiellement contrebalancées par l'augmentation des charges financières. Les variations d'un exercice à l'autre du bénéfice dilué par action conforme aux PCGR et du bénéfice dilué par action ajusté reflètent également l'incidence favorable du rachat d'actions, déduction faite des charges de financement supplémentaires correspondantes.

aux PCGR et des ratios connexes » du présent rapport de gestion.
Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.



6.0 SITUATION FINANCIÈRE

6.1 Actifs courants et passifs courants

(en millions de dollars)	29 juin 2025	29 déc. 2024	Variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	86,0	98,8	(12,8)
Créances clients	708,0	542,4	165,6
Stocks	1 215,5	1 110,6	104,9
Charges payées d'avance, acomptes et autres actifs courants	125,4	107,0	18,4
Créditeurs et charges à payer	(497,5)	(490,1)	(7,4)
Impôt sur le résultat à payer	(34,0)	(29,7)	(4,3)
Partie courante des obligations locatives	(19,7)	(17,7)	(2,0)
Partie courante de la dette à long terme	_	(300,0)	300,0
Total du fonds de roulement ¹⁾	1 583,7	1 021,3	562,4
Ratio de liquidité générale ²⁾	3,9	2,2	n. s.

n. s. = non significatif

- L'augmentation des créances clients (déduction faite des provisions pour escomptes sur les ventes) est surtout attribuable à l'incidence de la hausse saisonnière des ventes, ainsi qu'à l'augmentation du délai moyen de recouvrement qui est imputable aux modalités de paiement plus longues.
- L'augmentation des stocks est principalement attribuable aux hausses des volumes de matières premières et de travaux en cours pour appuyer les nouveaux programmes, ainsi qu'à la hausse des stocks de produits finis attribuable principalement à l'augmentation saisonnière des volumes et à l'incidence des tarifs réciproques.
- Les charges payées d'avance, acomptes et autres actifs courants ont augmenté en raison principalement de l'accroissement des avances aux fournisseurs, partiellement contrebalancé par la diminution des actifs d'instruments financiers dérivés.
- L'augmentation des créditeurs et charges à payer est principalement attribuable à l'incidence des tarifs réciproques et à la hausse des achats de matières premières et autres achats découlant de l'augmentation des niveaux de production, ainsi qu'à l'accroissement des passifs d'instruments financiers dérivés, partiellement contrebalancés par la diminution saisonnière des charges liées à la rémunération variable et le paiement de l'impôt sur les rachats d'actions de 2024.
- La diminution de la partie courante de la dette à long terme s'explique par le remboursement, le 19 mars 2025, du prêt à terme à prélèvement différé.
- Le fonds de roulement s'élevait à 1 583,7 millions de dollars au 29 juin 2025, comparativement à 1 021,3 millions de dollars au 29 décembre 2024. Le ratio de liquidité générale était de 3,9 à la clôture du deuxième trimestre de l'exercice 2025, comparativement à 2,2 à la clôture de l'exercice 2024.

¹⁾ Mesure financière ou ratio financier non conforme aux PCGR. Voir la section 15.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR et des ratios connexes » du présent rapport de gestion.

²⁾ Le ratio de liquidité générale correspond aux actifs courants divisés par les passifs courants.



6.2 Immobilisations corporelles, actifs au titre de droits d'utilisation, immobilisations incorporelles et goodwill

(en millions de dollars)	Immobilisations corporelles	Actifs au titre de droits d'utilisation	Immobilisations incorporelles	Goodwill
Solde au 29 décembre 2024	1 173,2	95,6	253,3	271,7
Entrées	56,6	9,4	2,9	_
Amortissements	(57,8)	(7,8)	(6,3)	_
Valeur comptable nette des sorties et réductions de valeur	(3,8)	(0,2)	_	_
Solde au 29 juin 2025	1 168,2	97,0	249,9	271,7

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.

- La légère diminution des immobilisations corporelles reflète l'incidence de l'amortissement, largement contrebalancée par les dépenses d'investissement liées aux activités de fabrication de textiles et de couture, ainsi qu'à la modernisation des installations de filature obtenues dans le cadre de l'acquisition de Frontier Yarns en décembre 2021.
- La légère augmentation des actifs au titre de droits d'utilisation reflète principalement l'incidence des contrats de location et des renouvellements de bail d'installations de fabrication et de distribution conclus au cours du premier semestre de l'exercice 2025, partiellement contrebalancée par l'incidence de l'amortissement.
- Les immobilisations incorporelles se composent de contrats avec les clients, de relations clients, de marques de commerce, de contrats de licence, d'ententes de non-concurrence et de logiciels. La réduction des immobilisations incorporelles reflète essentiellement l'amortissement de 6,3 millions de dollars.

6.3 Autres actifs non courants et passifs non courants

(en millions de dollars)	29 juin 2025	29 déc. 2024	Variation
Actifs d'impôt différé	19,5	21,8	(2,3)
Autres actifs non courants	60,7	40,8	19,9
Dette à long terme	(1 856,3)	(1 235,9)	(620,4)
Obligations locatives	(98,5)	(99,7)	1,2
Passifs d'impôt différé	(26,5)	(28,6)	2,1
Autres passifs non courants	(46,3)	(56,8)	10,5

- L'augmentation des autres actifs non courants s'explique essentiellement par la hausse de la juste valeur des actifs d'instruments financiers dérivés.
- Se reporter à la section 8.0 « Situation de trésorerie et sources de financement » et à la rubrique 7.4 « Flux de trésorerie liés aux activités de financement » du présent rapport de gestion pour une analyse de la dette à long terme.
- Les autres passifs non courants comprennent les provisions, les obligations au titre des avantages du personnel et les passifs au titre de certains instruments financiers dérivés.



7.0 FLUX DE TRÉSORERIE

7.1 Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

	Périod	Périodes de trois mois closes les			Périodes de six mois closes les		
(en millions de dollars)	29 juin 2025	30 juin 2024	Variation	29 juin 2025	30 juin 2024	Variation	
Bénéfice net	137,9	58,4	79,5	222,6	137,1	85,5	
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :							
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	37,6	36,8	0,8	67,9	68,4	(0,5)	
Profits de restructuration hors trésorerie liés aux immobilisations corporelles, aux actifs au titre de droits d'utilisation et aux logiciels	(0,1)	(4,9)	4,8	2,2	(5,4)	7,6	
Attributions fondées sur des actions réglées en espèces en lien avec les indemnités de cessation d'emploi versées aux cadres sortants	_	(15,4)	15,4	_	(15,4)	15,4	
(Profit) perte à la sortie d'immobilisations corporelles et d'actifs au titre de droits d'utilisation	(0,1)	_	(0,1)	(0,2)	_	(0,2)	
Impôt différé	2,3	13,8	(11,5)	1,3	13,0	(11,7)	
Rémunération fondée sur des actions	9,5	37,0	(27,5)	18,4	43,2	(24,8)	
Autres	0,6	(11,7)	12,3	(1,1)	(12,4)	11,3	
Variations des soldes hors trésorerie du		, ,			, ,		
fonds de roulement	0,4	26,0	(25,6)	(265,1)	(115,9)	(149,2)	
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	188,1	140,0	48,1	46,0	112,6	(66,6)	

- Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles se sont établis à 46 millions de dollars pour la période de six mois close le 29 juin 2025, comparativement à des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles de 113 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. La diminution s'explique essentiellement par l'incidence de la hausse plus importante des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, comme il est expliqué ci-après, partiellement contrebalancée par l'augmentation du bénéfice net.
- Les éléments hors trésorerie du fonds de roulement ont augmenté de 265 millions de dollars pour la période de six mois close le 29 juin 2025, comparativement à une augmentation de 116 millions de dollars pour la période de six mois close le 30 juin 2024. La hausse plus importante est principalement due à l'augmentation plus prononcée des stocks et à l'accroissement des charges payées d'avance, acomptes et autres actifs courants, comparativement à une baisse au cours de la période correspondante de l'exercice précédent, ainsi qu'à une augmentation moins importante des créditeurs et charges à payer. Voir la section 6.1 « Actifs courants et passifs courants » pour obtenir plus d'explications sur les variations entre le 30 décembre 2024 et le 29 juin 2025 ayant une incidence sur les éléments hors trésorerie du fonds de roulement.



7.2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

	Périodes de trois mois closes les			Périodes de six mois closes les		
(en millions de dollars)	29 juin 2025	30 juin 2024	Variation	29 juin 2025	30 juin 2024	Variation
Achat d'immobilisations corporelles	(33,1)	(35,5)	2,4	(55,3)	(77,7)	22,4
Achat d'immobilisations incorporelles Produit de la sortie d'actifs détenus en vue de la vente et d'autres sorties	(1,3)	(0,7)	(0,6)	(2,4)	(2,5)	0,1
d'immobilisations corporelles	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(34,2)	(36,1)	1,9	(57,5)	(80,0)	22,5

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.

- Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont établis à 58 millions de dollars pour la période de six mois close le 29 juin 2025, comparativement à des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement de 80 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. La variation s'explique principalement par la baisse planifiée des dépenses d'investissement en 2025 à la suite de l'achèvement des travaux liés au premier complexe de fabrication de textiles et de couture au Bangladesh.
- Les dépenses d'investissement¹ pour la période de six mois close le 29 juin 2025 sont décrites à la section 6.2 « Immobilisations corporelles, actifs au titre de droits d'utilisation, immobilisations incorporelles et goodwill » du présent rapport de gestion.

7.3 Flux de trésorerie disponibles

(en millions de dollars)	Périodes de trois mois closes les			Périodes de six mois closes les		
	29 juin 2025	30 juin 2024	Variation	29 juin 2025	30 juin 2024	Variation
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	188,2	140,1	48,1	46,0	112,7	(66,7)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(34,2)	(36,2)	2,0	(57,5)	(80,1)	22,6
Ajustement pour tenir compte de l'élément suivant :						
Acquisitions d'entreprises	_	_	_	_	_	_
Flux de trésorerie disponibles ¹⁾	154,0	103,9	50,1	(11,5)	32,6	(44,1)

¹⁾ Mesure financière ou ratio financier non conforme aux PCGR. Voir la section 15.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR et des ratios connexes » du présent rapport de gestion.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.

La diminution de 44 millions de dollars des flux de trésorerie disponibles d'un exercice à l'autre pour la période de six mois close le 29 juin 2025 s'explique surtout par une baisse de 67 millions de dollars des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, laquelle découlait principalement d'une augmentation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement en grande partie conforme aux attentes de la Société (voir la section 7.1 intitulée « Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles » du présent rapport de gestion), contrebalancée en partie par la diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (comme il est expliqué à la section 7.2 du présent rapport de gestion intitulée « Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement »).

¹⁾ Les dépenses d'investissement comprennent les achats d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles.



7.4 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

	Périodes de trois mois closes les		mois	Périodes de six mois closes les		
(en millions de dollars)	29 juin 2025	30 juin 2024	Variation	29 juin 2025	30 juin 2024	Variation
Augmentation (diminution) des montants prélevés aux termes de la facilité de crédit bancaire à long terme renouvelable	5,0	79,0	(74,0)	80,0	234,0	(154,0)
Produit tiré de l'émission de billets non garantis de premier rang	_	_	_	486,3	_	486,3
Remboursement du prêt à terme à prélèvement différé	_	_	_	(300,0)	_	(300,0)
Paiement au titre des obligations locatives	(4,5)	(3,0)	(1,5)	(8,9)	(6,8)	(2,1)
Dividendes versés	(68,5)	(69,2)	0,7	(68,5)	(69,2)	0,7
Produit tiré de l'émission d'actions	0,4	1,2	(0,8)	9,2	1,6	7,6
Rachat et annulation d'actions	(76,4)	(112,5)	36,1	(138,0)	(169,2)	31,2
Rachats d'actions en vue du règlement d'UAI visant des actions émises	_	_	_	(25,8)	(13,9)	(11,9)
Paiement d'impôt sur les actions rachetées à des fins d'annulation dans le cadre du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	_	_	_	(14,9)	_	(14,9)
Retenues d'impôt payées dans le cadre du règlement d'UAI visant des actions émises	(0,1)	(0,1)	_	(21,3)	(8,2)	(13,1)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(144,1)	(104,6)	(39,5)	(1,9)	(31,7)	29,8

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement de 2 millions de dollars pour la période de six mois close le 29 juin 2025 (32 millions de dollars en 2024) reflètent principalement les rachats et l'annulation d'actions ordinaires aux termes d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, comme il est décrit à la section 8.7 du présent rapport de gestion, le versement de dividendes et les fonds affectés au règlement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis au cours du trimestre, largement contrebalancés par les entrées de trésorerie nettes au titre de la dette à long terme.



8.0 SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

8.1 Cadre d'affectation des capitaux

Par le passé, les fonds de la Société ont servi principalement à financer les besoins de fonds de roulement, les dépenses d'investissement, les acquisitions d'entreprises, le paiement des dividendes et les rachats d'actions, que nous avons financés à partir des flux de trésorerie générés par nos activités opérationnelles et des montants prélevés sur nos facilités d'emprunt à long terme. Nous avons établi un cadre d'affectation des capitaux destiné à améliorer la croissance des ventes et du bénéfice ainsi que les rendements pour les actionnaires. Après le financement de nos besoins en fonds de roulement, notre principale priorité en matière d'affectation des capitaux consiste à financer notre croissance interne à l'aide d'investissements en capitaux adéquats. Au-delà de ces exigences, nos autres priorités en matière d'affectation des capitaux sont le soutien du paiement de nos dividendes et la réalisation d'acquisitions complémentaires opportunes, avec une préférence pour celles qui ont le potentiel d'enrichir notre modèle de chaîne d'approvisionnement. De plus, nous avons affecté la trésorerie excédentaire au rachat d'actions aux termes des programmes d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

La Société a établi un ratio cible de levier financier de la dette nette² qui équivaut à 1,5 à 2,5 fois le BAIIA ajusté pro forma des douze derniers mois consécutifs, ce qui, selon elle, assurera une structure de capital efficace et lui permettra de mettre à exécution ses priorités en matière d'affectation des capitaux en respectant ce cadre. Nous prévoyons que les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles et la capacité de financement inutilisée aux termes de nos facilités d'emprunt à long terme ainsi que notre capacité à obtenir du financement supplémentaire si nécessaire continueront à nous procurer des liquidités suffisantes pour financer notre stratégie de croissance interne, y compris nos besoins prévus au niveau du fonds de roulement et les dépenses d'investissement prévues (qui, selon les plans actuels, se situent à des niveaux proches de 5 % des ventes nettes pour les trois prochains exercices), ainsi que pour retourner des capitaux aux actionnaires par l'entremise des dividendes et assurer la poursuite des rachats d'actions conformément à notre cadre de levier financier et à nos considérations en matière d'évaluation. Se reporter à la note 26 afférente aux états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 29 décembre 2024 pour une analyse du risque de liquidité de la Société.

²⁾ Mesure financière ou ratio financier non conforme aux PCGR. Voir la section 15.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR et des ratios connexes » du présent rapport de gestion.



8.2 Dette à long terme, dette nette et ratio de levier financier de la dette nette

Au 29 juin 2025, la dette à long terme de la Société s'établissait comme suit :

	Taux	Montant en	principal	
(en millions de dollars, sauf indication contraire)	d'intérêt effectif ¹⁾	29 juin 2025	29 déc. 2024	 Date d'échéance
Partie non courante de la dette à long terme				
Facilité de crédit bancaire à long terme renouvelable, portant intérêt au taux variable américain ^{2), 3)}	5,9 %	80,0	_	Mars 2030
Billets non garantis de premier rang en dollars canadiens, série 1, portant intérêt à un taux fixe de 4,36 % payable semestriellement	5,5 %	366,6	347,1	Nov. 2029
Billets non garantis de premier rang en dollars canadiens, série 2, portant intérêt à un taux fixe de 4,71 % payable	•	·	·	
semestriellement	5,8 %	146,6	138,8	Nov. 2031
Billets non garantis de premier rang en dollars canadiens, série 3, portant intérêt au taux CORRA majoré de 1,26 % payable trimestriellement	5,7 %	110,0	_	Mars 2028
Billets non garantis de premier rang en dollars canadiens, série 4, portant intérêt à un taux fixe de 3,630 % payable semestriellement	5,6 %	146,6	_	Mars 2028
Billets non garantis de premier rang en dollars canadiens, série 5, portant intérêt à un taux fixe de 4,149 % payable semestriellement	5,6 %	256,6	_	Nov. 2030
Prêt à terme, portant intérêt au taux variable américain, payable mensuellement ^{2), 4)}	4,9 %	300,0	300,0	Juin 2026
Prêt à terme, portant intérêt au taux variable américain, payable mensuellement ⁵⁾	5,9 %	300,0	300,0	Août 2029
Effets à payer, portant intérêt à un taux fixe de 2,91 % payable semestriellement ⁶⁾	2,9 %	100,0	100,0	Août 2026
Effets à payer, portant intérêt au taux ajusté SOFR majoré d'un écart de 1,57 % payable trimestriellement ^{6), 7)}	2,9 %	50,0	50,0	Août 2026
		1 856,4	1 235,9	
Partie courante de la dette à long terme				
Prêt à terme à prélèvement différé, portant intérêt au taux variable américain, payable mensuellement ^{2), 4), 8)}	s. o.	_	300,0	s. o.
		_	300,0	
Dette à long terme (y compris la partie courante)		1 856,4	1 535,9	

s. o. = sans objet

¹⁾ Représente le taux d'intérêt effectif annualisé pour la période de six mois close le 29 juin 2025, incluant l'incidence des swaps de taux d'intérêt et des swaps de taux d'intérêt et de devises, le cas échéant.

²⁾ Avances au taux de financement à un jour garanti (SOFR), portant intérêt au SOFR à terme ajusté (comprend un ajustement du taux de référence de 0 % à 0,25 %) majoré d'un écart se situant entre 1 % et 3 %.

³⁾ La facilité de crédit bancaire à long terme renouvelable consentie non garantie de 1 milliard de dollars de la Société prévoit une prorogation annuelle, sous réserve de l'approbation des prêteurs. L'écart ajouté au SOFR à terme ajusté est fonction du ratio de la dette nette totale au BAIIA (tel que défini dans la convention relative à la facilité de crédit et ses modifications). De plus, un montant de 12,8 millions de dollars (10,8 millions de dollars au 29 décembre 2024) a été affecté à cette facilité pour couvrir diverses lettres de crédit.

⁴⁾ Le contrat de prêt à terme non garanti est non renouvelable et peut être remboursé par anticipation en totalité ou en partie en tout temps, sans pénalité. L'écart ajouté au SOFR à terme ajusté est fonction du ratio de la dette nette totale au BAIIA (tel que défini dans les conventions relatives aux prêts à terme et leurs modifications). Le prêt à terme vient à échéance le 30 juin 2026.

⁵⁾ La facilité de prêt à terme peut être remboursée par anticipation en totalité ou en partie en tout temps, sans pénalité. L'écart ajouté au SOFR à terme ajusté est fonction du ratio de la dette nette totale au BAIIA de la Société (tel que défini dans les conventions relatives aux prêts à terme et leurs modifications). 6) Les effets non garantis émis auprès d'investisseurs qualifiés sur le marché des placements privés aux États-Unis peuvent être remboursés par anticipation en totalité ou en partie en tout temps, sous réserve du paiement d'une pénalité pour remboursement anticipé comme le prévoit la convention d'achat d'effets. 7) Le taux SOFR ajusté est déterminé en fonction des effets à taux variable qui portent intérêt à un taux variable majoré d'un écart de 1,57 %.

⁸⁾ Le 16 mai 2024, la Société a prolongé l'échéance du prêt à terme à prélèvement différé jusqu'au 26 mai 2025. Le prêt à terme à prélèvement différé a été remboursé en totalité le 19 mars 2025.



Le 30 août 2024, la Société a conclu un contrat de prêt à terme non garanti de cinq ans d'un montant en principal global de 300 millions de dollars. Le prêt à terme est non renouvelable et prévoit un écart ajouté au SOFR à terme qui est ajusté en fonction du ratio de la dette nette totale au BAIIA (tel qu'il est défini dans le contrat de prêt à terme).

Le 22 novembre 2024, la Société a émis, à la valeur nominale, des billets non garantis de premier rang à 4,362 %, série 1 (les « billets de série 1 »), d'un capital total de 500 millions de dollars canadiens (357,1 millions de dollars américains) qui viendront à échéance le 22 novembre 2029. De plus, à la même date, la Société a émis, à la valeur nominale, des billets non garantis de premier rang à 4,711 %, série 2 (les « billets de série 2 »), d'un capital total de 200 millions de dollars canadiens (142,9 millions de dollars américains) qui viendront à échéance le 22 novembre 2031. Les billets ont été offerts au Canada dans le cadre d'un placement privé.

Les billets de série 1 et de série 2 sont couverts contre les fluctuations du change au moyen de swaps de devises sur le capital et de swaps de taux d'intérêt, lesquels permettent de fixer le capital combiné à 500 millions de dollars américains et l'intérêt, à 5,49 % et 5,765 %, respectivement. Les intérêts sur ces billets non garantis de premier rang en dollars canadiens sont payables semestriellement.

Le 13 mars 2025, la Société a émis des billets non garantis de premier rang, série 3, à taux variable (les « billets de série 3 ») d'un montant en principal de 150 millions de dollars canadiens (104 millions de dollars américains), qui viendront à échéance le 13 mars 2028. Les billets de série 3 à taux variable ont été émis à leur valeur nominale et portent intérêt à un taux égal au taux CORRA composé quotidiennement, majoré de 1,26 % par année. À la même date, la Société a émis, à la valeur nominale, des billets non garantis de premier rang à 3,630 %, série 4 (les « billets de série 4 ») d'un montant en principal de 200 millions de dollars canadiens (139 millions de dollars américains), qui viendront à échéance le 13 mars 2028. Toujours à la même date, la Société a émis des billets non garantis de premier rang à 4,149 %, série 5 (les « billets de série 5 ») d'un montant en principal de 350 millions de dollars canadiens (243 millions de dollars américains), qui viendront à échéance le 22 novembre 2030. Les billets ont été offerts au Canada dans le cadre d'un placement privé.

Les billets de série 3 sont couverts contre les fluctuations du change au moyen de swaps de devises sur le capital et de swaps de taux d'intérêt, lesquels permettent de fixer le capital à 104 millions de dollars américains et de convertir les paiements d'intérêts au SOFR majoré de 1,405 %.

Les billets de série 4 sont couverts contre les fluctuations du change au moyen de swaps de devises sur le capital et de swaps de taux d'intérêt, lesquels permettent de fixer le capital à 139 millions de dollars américains. Les billets de série 4 font également l'objet d'un swap de taux d'intérêt fixe-variable qui permet de convertir les paiements d'intérêts au taux SOFR majoré de 1,425 %.

Les billets de série 5 sont couverts contre les fluctuations du change au moyen de swaps de devises sur le capital et de swaps de taux d'intérêt, lesquels permettent de fixer le capital à 243 millions de dollars américains et l'intérêt, à 5,635 %.

Tous ces instruments de couverture relatifs aux billets non garantis de premier rang ont une durée semblable à celle du billet couvert.

Le 19 mars 2025, la Société a remboursé son prêt à terme à prélèvement différé.

Aux termes de la facilité de crédit renouvelable, des facilités de prêts à terme et des effets privés américains, la Société est tenue de se conformer à certaines clauses restrictives, notamment le maintien de ratios financiers. En date du 29 juin 2025, la Société se conformait à toutes les clauses restrictives financières. La Société prévoit continuer de le faire au cours des douze prochains mois, selon ses attentes et prévisions actuelles.



(en millions de dollars)	29 juin 2025	29 déc. 2024
Dette à long terme (y compris la partie courante)	1 856,3	1 535,9
Dette bancaire	-	_
Composante de change des instruments financiers dérivés sur des billets non garantis de premier rang en dollars canadiens	(40,1)	14,1
Obligations locatives (y compris la partie courante)	118,3	117,4
Total de la dette ¹⁾	1 934,5	1 667,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(86,0)	(98,8)
Dette nette ¹⁾	1 848,5	1 568,6

¹⁾ Mesure financière ou ratio financier non conforme aux PCGR. Voir la section 15.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR et des ratios connexes » du présent rapport de gestion.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire

La Société se sert principalement du ratio de levier financier de la dette nette comme principale mesure de suivi de son levier financier, tel qu'il est défini à la section 15.0, « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR et des ratios connexes », du présent rapport de gestion. Au 29 juin 2025, le ratio de levier financier de la dette nette de Gildan s'élevait à 2,2 fois (1,9 fois au 29 décembre 2024), ce qui se situe dans la fourchette cible de la Société allant de 1,5 fois à 2,5 fois. Le ratio de levier financier de la dette nette de la Société est calculé comme suit :

(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)	29 juin 2025	29 déc. 2024
BAIIA ajusté des douze derniers mois consécutifs ¹⁾ Ajustement pour tenir compte de l'élément suivant :	856,5	833,8
Acquisitions d'entreprises	956.5	022.0
BAIIA ajusté pro forma des douze derniers mois consécutifs Dette nette ¹⁾	856,5 1 848,5	833,8 1 568,6
Ratio de levier financier de la dette nette ^{1), 2)}	2,2	1,9

¹⁾ Mesure financière ou ratio financier non conforme aux PCGR. Voir la section 15.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR et des ratios connexes » du présent rapport de gestion.

Les ratios de la dette nette totale au BAIIA (tels qu'ils sont définis dans les conventions relatives à la facilité de crédit bancaire à long terme renouvelable, aux prêts à terme et à l'achat d'effets de la Société et leurs modifications) diffèrent à certains égards de la définition du ratio financier et des mesures financières non conformes aux PCGR « ratio de levier financier de la dette nette » et « BAIIA ajusté » de la Société, respectivement, qui sont décrits dans le présent rapport de gestion. Les définitions données dans les conventions relatives aux prêts et les conventions d'achat d'effets incluent les lettres de crédit dans la dette nette, excluent certains soldes de trésorerie et sont fondées sur la comptabilisation de tous les contrats de location en tant que contrats de location simple, tandis que le ratio de levier financier de la dette nette comptabilisé par la Société reflète la comptabilisation des contrats de location conformément à l'IFRS 16, *Contrats de location*. De plus, les ajustements du BAIIA permis aux termes des conventions relatives aux prêts et à l'achat d'effets peuvent différer des ajustements utilisés par la Société pour calculer son BAIIA ajusté, une mesure financière non conforme aux PCGR. En raison de ces différences, le ratio de la dette nette totale au BAIIA de la Société aux fins des prêts à terme et de la facilité renouvelable était de 2,3x (2,0x au 29 décembre 2024) et aux fins des conventions relatives aux billets émis dans le cadre d'un placement privé aux États-Unis, il était de 2,3x au 29 juin 2025 (2,2x au 29 décembre 2024).

La Société, avec l'approbation de son conseil d'administration, peut émettre ou rembourser des titres d'emprunt à long terme, émettre ou racheter des actions, ou entreprendre d'autres activités jugées appropriées selon les circonstances.

²⁾ Aux fins des prêts à terme et de la facilité renouvelable, le ratio de la dette nette au BAIIA de la Société était de 2,3x et aux fins des billets émis dans le cadre d'un placement privé aux États-Unis, il était de 2,3x au 29 juin 2025.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.



8.3 Arrangements hors bilan et analyse des échéances des obligations contractuelles

Dans le cours normal de nos activités, nous nous engageons à remplir certaines obligations contractuelles à l'égard desquelles nous serons appelés à décaisser des fonds au cours de périodes futures. Le tableau suivant présente l'échéance de nos obligations contractuelles par période au 29 juin 2025.

(en millions de dollars)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 exercice	De 1 à 3 exercices	De 4 à 5 exercices	Plus de 5 exercices
Créditeurs et charges à payer	497,5	497,5	497,5	_	_	_
Dette à long terme ¹⁾	1 856,3	1 856,3	_	706,6	746,5	403,2
Obligations de versement d'intérêts ²⁾	_	377,5	100,7	157,0	102,6	17,2
Obligations d'achat et autres obligations ³⁾	_	600,0	429,2	130,2	24,3	16,3
Obligations locatives	118,3	142,4	29,0	48,0	29,5	35,9
Total des obligations contractuelles	2 472,1	3 473,7	1 056,4	1 041,8	902,9	472,6

¹⁾ Se reporter à la section 8.2 « Dette à long terme, dette nette et ratio de levier financier de la dette nette » pour plus de détails sur la dette à long terme de la Société (y compris la partie courante de celle-ci)

Tel que précisé à la note 23 afférente à nos états financiers consolidés annuels audités de l'exercice 2024, nous avons accordé à des tiers des garanties financières, des lettres de crédit de soutien irrévocables ainsi que des cautionnements afin de les indemniser au cas où la Société et certaines de ses filiales manqueraient à leurs obligations contractuelles. Au 29 juin 2025, l'obligation éventuelle maximale aux termes de ces garanties s'élevait à 79 millions de dollars, dont 17 millions de dollars étaient liés à des cautionnements et 62 millions de dollars, à des garanties financières ainsi qu'à des lettres de crédit de soutien.

8.4 Instruments dérivés

La Société peut à l'occasion recourir à des instruments financiers dérivés pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change, des prix des marchandises et des taux d'intérêt, ainsi que les risques liés aux variations du cours de nos actions ordinaires aux termes de nos régimes de rémunération fondée sur des actions. Les instruments financiers dérivés ne sont pas utilisés à des fins spéculatives. Au 29 juin 2025, les instruments financiers dérivés en cours de la Société (dont la grande majorité sont désignés comme instruments de couverture efficaces) se composaient principalement de contrats à terme et de contrats d'option liés aux devises et aux marchandises, de contrats de swap de devises et de taux d'intérêt sur des billets de premier rang, ainsi que de swaps de taux d'intérêt variable-fixe, afin de fixer les taux d'intérêt variables d'une portion désignée des emprunts aux termes des contrats de prêts à terme et des effets non garantis. Pour un complément d'information sur nos instruments financiers dérivés, il y a lieu de se reporter aux notes 9 et 10 afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 29 juin 2025 et pour les périodes de trois mois et de six mois closes à cette date.

8.5 Données sur les actions en circulation

Nos actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de New York (« NYSE ») et de la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole GIL. En date du 28 juillet 2025, 149 314 370 actions ordinaires étaient émises et en circulation, tandis que 1 700 718 unités d'actions incessibles dilutives (les « UAI visant des actions nouvelles ») étaient en circulation. Chaque UAI visant des actions nouvelles confère au porteur le droit de recevoir une action ordinaire nouvelle à la fin de la période d'acquisition des droits, sous réserve de l'atteinte des conditions de rendement, sans qu'aucune contrepartie monétaire ne soit versée à la Société. Les UAI visant des actions nouvelles sont utilisées principalement dans le cadre de régimes spéciaux à long terme, afin de recruter des personnes talentueuses ou aux fins de la fidélisation, et les conditions d'acquisition qui s'y rattachent, incluant les objectifs de rendement s'il y a lieu, sont déterminées par le conseil d'administration au moment de l'attribution.

²⁾ Les obligations de versement d'intérêts comprennent les versements d'intérêts prévus sur la dette à long terme au 29 juin 2025 (en supposant que les soldes restent impayés jusqu'à l'échéance). En ce qui concerne la dette à taux variable, la Société a appliqué le taux applicable au 29 juin 2025 jusqu'aux dates d'échéance actuellement fixées. Ces montants tiennent compte de l'incidence des instruments de couverture.

³⁾ Les obligations d'achat et autres obligations comprennent les engagements d'achat de matières premières et de matériel, ainsi que les obligations minimales au titre des redevances et les autres engagements contractuels.



8.6 Déclaration de dividendes

Le 30 juillet 2025, le conseil d'administration a déclaré un dividende en trésorerie de 0,226 \$ par action, pour un paiement total prévu de 34 millions de dollars, qui sera versé le 15 septembre 2025 pour toutes les actions ordinaires émises et en circulation de la Société, de manière équitable et proportionnelle, aux détenteurs inscrits en date du 21 août 2025. Ce dividende est un « dividende admissible » aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toute autre législation provinciale applicable se rapportant aux dividendes admissibles.

Dans le contexte du cadre d'affectation des capitaux de la Société décrit à la section 8.1 du présent rapport de gestion, plusieurs facteurs sont pris en compte par le conseil d'administration pour décider de la déclaration de dividendes trimestriels en trésorerie, notamment les bénéfices actuels et futurs de la Société, ses flux de trésorerie aux fins des besoins en fonds de roulement, ses dépenses d'investissement, les clauses restrictives liées à sa dette et ses obligations de remboursement de la dette, ses exigences en matière de capital, la conjoncture macroéconomique ainsi que les restrictions réglementaires et juridiques actuelles et futures.

La politique de la Société à l'égard des dividendes et la déclaration de dividendes étant à la discrétion du conseil d'administration, rien ne garantit que la politique de Gildan à l'égard des dividendes sera maintenue ou que des dividendes seront déclarés à l'égard de tout trimestre ou période futur. La déclaration de dividendes par le conseil d'administration est ultimement tributaire des activités et des résultats financiers de la Société, lesquels sont, pour leur part, assujettis à un éventail d'hypothèses et de risques, notamment ceux qui sont décrits dans le présent rapport de gestion.

8.7 Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 31 juillet 2024, la Société a obtenu l'approbation de la TSX relativement au renouvellement de son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités à compter du 9 août 2024, en vue de racheter, aux fins d'annulation, au plus 16 106 155 actions ordinaires, représentant environ 10 % du flottant de la Société au 26 juillet 2024 (date de référence du renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités). La Société est autorisée à faire des achats aux termes du renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités jusqu'au 8 août 2025 conformément aux exigences de la TSX. Les rachats doivent être réalisés au moyen de transactions sur le marché libre sur la TSX et la Bourse de New York (« NYSE ») ou dans des systèmes de négociation américains ou canadiens parallèles, si admissibles, ou par d'autres moyens autorisés par les organismes de réglementation des valeurs mobilières, notamment des applications prédéterminées, des placements dispensés de prospectus, des ententes privées aux termes d'une ordonnance d'exemption relative aux offres publiques de rachat émises par les organismes de réglementation des valeurs mobilières et des rachats de blocs d'actions ordinaires. Conformément aux modalités de la TSX, la Société peut racheter, en plus des rachats effectués sur d'autres bourses, dont la NYSE, jusqu'à 80 209 actions ordinaires chaque jour par l'intermédiaire des installations de la TSX, ce qui correspond à 25 % du volume de négociation quotidien moyen des transactions effectuées sur la TSX pour la période de six mois la plus récemment révolue décrite précédemment.

Dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour 2024-2025, la Société a établi un régime automatique d'achat d'actions (le « régime ») avec un courtier désigné qui permet le rachat d'actions ordinaires aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités à des moments où il serait normalement interdit à la Société de le faire en raison de restrictions réglementaires ou de périodes d'interdiction des opérations auto-imposées.

Un impôt sur les rachats d'actions de 2 % a été adopté au Canada au deuxième trimestre de 2024. L'impôt sur les rachats d'actions est imputé aux résultats non distribués.

Au cours de la période de six mois close le 29 juin 2025, la Société a racheté, aux fins d'annulation, un total de 2 894 900 actions ordinaires aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour un coût total de 141 millions de dollars (dont 2,5 millions de dollars d'impôts sur les rachats d'actions), duquel 5 millions de dollars ont été imputés au capital social et le solde, aux résultats non distribués.



9.0 POURSUITES

9.1 Réclamations et litiges

La Société est partie à des réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal de ses activités. Elle ne prévoit pas que le règlement de ces questions aura un effet défavorable important sur sa situation financière ou ses résultats opérationnels.

Nous comptabilisons un passif lorsque nous jugeons qu'il est probable qu'un passif soit engagé et lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable du montant de la perte. Une part importante de jugement est nécessaire pour déterminer la probabilité qu'un passif soit engagé et le montant estimé du passif. Nous examinons ces questions au moins une fois chaque trimestre et ajustons ces passifs pour rendre compte du résultat des négociations, des règlements, des décisions, des avis de nos conseillers juridiques et de la mise à jour d'autres informations et événements ayant trait à une affaire donnée.

10.0 GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La Société est exposée à des risques découlant de ses instruments financiers, dont le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié au prix des marchandises, ainsi que les risques liés aux variations du cours de nos actions ordinaires aux termes de nos régimes de rémunération fondée sur des actions. Il y a lieu de se reporter à la note 25 des états financiers consolidés annuels audités de l'exercice clos le 29 décembre 2024 pour en savoir plus, et pour plus d'information sur nos instruments financiers dérivés, il y a lieu de se reporter aux notes 9 et 10 afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 29 juin 2025 et pour les périodes de trois mois et de six mois closes à cette date.

11.0 PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS

Nos méthodes comptables significatives sont décrites à la note 3 afférente aux états financiers consolidés annuels audités de l'exercice 2024. La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue de façon continue. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées, ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

11.1 Jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables

Les jugements critiques réalisés par la direction lors de l'application des méthodes comptables et qui ont l'incidence la plus significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont les suivants :

- Détermination des unités génératrices de trésorerie (« UGT »)
- Impôt sur le résultat



12.0 MÉTHODES COMPTABLES ET NOUVELLES NORMES COMPTABLES N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ APPLIQUÉES

12.1 Méthodes comptables

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société au 29 juin 2025 et pour les périodes de trois mois et de six mois closes à cette date ont été établis conformément à la Norme comptable internationale IAS 34, *Information financière intermédiaire*, publiée par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). La Société a utilisé les mêmes méthodes comptables dans la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 29 juin 2025 et pour les périodes de trois mois et de six mois closes à cette date que celles décrites à la note 3 afférente à ses états financiers consolidés annuels audités de l'exercice 2024.

12.2 Nouvelles normes comptables et interprétations n'ayant pas encore été appliquées

IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 ») et IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir (« IFRS 7 »)

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à l'IFRS 9 et à l'IFRS 7. Ces modifications apportent des précisions quant au moment où un actif ou un passif financier doit être comptabilisé et décomptabilisé, à l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et quant au classement et aux informations à fournir qui en découlent relativement aux actifs financiers assortis de caractéristiques liées aux pratiques environnementales, sociales et de gouvernance ou d'autres clauses conditionnelles. De plus, les modifications précisent que les passifs financiers doivent être décomptabilisés à la date de règlement, et elles prévoient un choix de méthode comptable à cette fin, au moyen d'un système de paiement électronique avant la date du règlement, sous réserve du respect de certaines conditions précises. Ces modifications exigent des informations supplémentaires à fournir concernant les instruments financiers assortis de clauses conditionnelles et les placements dans des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. L'adoption anticipée est permise, et il est possible d'adopter par anticipation uniquement les modifications relatives au classement des actifs financiers. La Société évalue actuellement l'incidence éventuelle de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18 afin d'améliorer la présentation des informations sur la performance financière. L'IFRS 18 remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Elle reprend telles quelles de nombreuses exigences de l'IAS 1. La norme énonce les dispositions en matière de présentation et d'informations à fournir dans les états financiers. Elle établit une structure définie pour l'état du résultat net qui comprend les catégories et les sous-totaux dont la présentation est exigée. La norme établit aussi des obligations d'information spécifiques pour les mesures de la performance définies par la direction et un rapprochement entre ces mesures et le sous-total le plus semblable précisé dans les IFRS, qui doivent être présentés dans une seule et même note. L'IFRS 18 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. Une application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 18 sur ses états financiers consolidés.

13.0 CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE LA DIVULGATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Modifications des contrôles internes et des procédures

Au cours de la période qui a débuté le 31 mars 2025 et s'est terminée le 29 juin 2025, aucune modification n'a été apportée à notre contrôle interne à l'égard de la divulgation de l'information financière qui a eu une incidence importante ou qui serait raisonnablement susceptible d'avoir une incidence significative sur notre contrôle interne à l'égard de la divulgation de l'information financière.



14.0 RISQUES ET INCERTITUDES

Dans la note 25 afférente aux états financiers consolidés annuels audités de 2024, nous décrivons certains risques liés aux instruments financiers et, dans notre rapport de gestion annuel 2024, à la section « Risques et incertitudes », nous décrivons les principaux risques qui pourraient avoir une incidence négative et significative sur notre situation financière, nos résultats et activités opérationnels, nos flux de trésorerie ou le cours de nos actions ordinaires, et qui pourraient aussi faire varier de façon importante les résultats réels par rapport aux prévisions annoncées ou sous-entendues dans nos énoncés prospectifs. Les risques inclus dans la liste ci-dessous ne sont pas les seuls auxquels la Société pourrait être exposée. Des risques et des incertitudes supplémentaires, dont nous ignorons actuellement l'existence ou que nous jugeons actuellement peu significatifs, pourraient aussi avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière, nos résultats opérationnels, nos flux de trésorerie ou nos activités. Les risques décrits dans notre rapport de gestion annuel 2024 comprennent les suivants :

- Notre capacité à mettre nos stratégies et nos plans de croissance à exécution
- Notre capacité à bien répondre à la concurrence
- Notre capacité à intégrer les acquisitions
- Nous pourrions subir l'incidence négative de l'évolution de la conjoncture économique et financière
- Nous dépendons d'un petit nombre de clients d'envergure
- Le fait que nos clients ne soient pas dans l'obligation de passer un minimum de commandes fermes
- Notre capacité à prévoir, à identifier et à réagir à l'évolution des préférences des consommateurs et des tendances de consommation
- Notre capacité à gérer efficacement notre volume de production et nos niveaux de stocks en fonction des fluctuations de la demande des consommateurs
- Nous pourrions subir l'incidence négative des fluctuations et de la volatilité des cours des matières premières entrant dans la confection de nos produits
- · Nous dépendons de fournisseurs clés
- Nous pourrions subir l'incidence négative des risques liés aux conditions météorologiques, au climat politique et socioéconomique, aux catastrophes naturelles, aux pandémies et aux maladies endémiques propres aux pays où nous exerçons nos activités ou auprès desquels nous nous approvisionnons
- Respect des lois et règlements des différents pays où nous exerçons nos activités et incidences négatives potentielles de litiges et/ou de mesures réglementaires
- Nous dépendons de certains accords commerciaux internationaux (multilatéraux et bilatéraux) et programmes de préférences et sommes soumis à l'évolution de la réglementation en matière de commerce international
- · Les facteurs ou circonstances qui pourraient faire grimper notre taux d'impôt effectif
- · La conformité à la réglementation en matière d'environnement et de santé et sécurité
- · Les changements climatiques mondiaux pourraient nuire à nos activités
- · Conformité à la réglementation sur la sécurité des produits
- Nous pourrions subir l'impact négatif des changements relatifs à nos relations de travail avec nos employés et aux règlements sur l'emploi au Canada comme à l'étranger
- Nous pourrions avoir mauvaise presse à la suite des violations avérées, alléguées ou perçues des lois du travail locales ou des normes du travail internationales, ou pour des pratiques de travail ou toutes autres pratiques commerciales contraires à l'éthique
- Notre capacité à protéger nos droits de propriété intellectuelle
- Nous avons une grande dépendance à l'égard de nos systèmes informatisés pour la conduite de nos activités commerciales
- Nous pourrions subir l'incidence négative d'atteintes à la protection des données et à la vie privée
- L'évolution rapide de l'intelligence artificielle (IA) pourrait nuire à nos activités
- Nous dépendons de dirigeants clés et de notre capacité à attirer et/ou à retenir le personnel clé

Il y a lieu de se reporter à la section 3.4 intitulée « Événements récents » pour une analyse des tarifs imposés par l'administration américaine et des risques et incertitudes connexes.



15.0 DÉFINITION ET RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET DES RATIOS CONNEXES

Pour évaluer notre performance opérationnelle et financière, notre situation financière et notre levier financier, ainsi que notre situation de trésorerie, nous utilisons des mesures financières et des ratios qui ne sont pas conformes aux PCGR. Les modalités et les définitions des mesures financières non conformes aux PCGR utilisées dans le présent rapport de gestion et un rapprochement de celles-ci avec les PCGR les plus directement comparables figurent ci-dessous. Les mesures financières non conformes aux PCGR sont présentées de manière cohérente pour toutes les périodes présentées dans le présent rapport de gestion. Ces mesures n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises. Par conséquent, elles ne doivent pas être considérées de façon isolée ni comme un substitut aux mesures de la performance établies en conformité avec les IFRS.

Mesures financières non conformes aux PCGR et ratios connexes

Dans le présent rapport de gestion, nous utilisons des mesures financières non conformes aux PCGR, notamment le bénéfice net ajusté, le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté, la charge d'impôt sur le résultat ajustée, le bénéfice brut ajusté, les charges de vente et charges générales et administratives ajustées, le bénéfice opérationnel ajusté, le BAIIA ajusté, ainsi que des ratios non conformes aux PCGR, notamment le bénéfice dilué par action ajusté, le taux d'impôt effectif ajusté, la marge brute ajustée, les charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes et la marge opérationnelle ajustée. Ces mesures financières sont utilisées pour mesurer notre performance et notre situation financière d'une période à l'autre, ce qui exclut la variation provoquée par divers ajustements pouvant contribuer à fausser l'analyse des tendances au niveau de notre performance opérationnelle et financière et parce que nous croyons que de telles mesures procurent des renseignements utiles sur notre performance opérationnelle et financière et sur notre situation financière. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont non récurrents. Nous utilisons également des mesures financières non conformes aux PCGR, notamment les flux de trésorerie disponibles, le total de la dette, la dette nette, le ratio de levier financier de la dette nette et le fonds de roulement.

Certains ajustements des mesures financières non conformes aux PCGR

Comme mentionné ci-dessus, certains des ratios et des mesures financières non conformes aux PCGR que nous utilisons excluent la variation provoquée par divers ajustements qui influencent la comparabilité des résultats opérationnels et financiers de la Société et qui pourraient potentiellement fausser l'analyse des tendances relativement à son rendement commercial. Les ajustements qui ont une incidence sur plus d'une mesure financière ou plus d'un ratio financier non conforme aux PCGR sont expliqués ci-après.

Coûts (recouvrements de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions

Les coûts (recouvrements de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions sont composés de coûts directement liés à des activités de sortie importantes, notamment à la fermeture et à la vente d'installations ou à la relocalisation d'activités commerciales, à des changements importants apportés à la structure de gestion, ainsi qu'à des coûts de transaction et de sortie et des coûts d'intégration engagés à la suite d'acquisitions d'entreprises. Les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions servent d'ajustement pour calculer le bénéfice opérationnel ajusté, la marge opérationnelle ajustée, le bénéfice net ajusté, le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté, le bénéfice dilué par action ajusté et le BAIIA ajusté. Pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 29 juin 2025, les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions se sont établis à 8,1 millions de dollars et 13,1 millions de dollars, respectivement ((recouvrement de coûts) de 2,9 millions de dollars et (recouvrement de coûts) de 2,1 millions de dollars en 2024). Il y a lieu de se reporter à la rubrique 5.4.4 intitulée « Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions » du présent rapport de gestion qui présente une analyse détaillée de ces coûts.

Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes

Le 11 décembre 2023, le conseil d'administration de la Société à ce moment-là (le « conseil précédent ») a annoncé le congédiement du président et chef de la direction de la Société, Glenn Chamandy. À cette date, le conseil précédent a nommé Vince Tyra au poste de président et chef de la direction, et M. Tyra est entré en fonction au cours du premier trimestre de l'exercice 2024, à compter du 15 janvier 2024. À la suite du congédiement de M. Chamandy, l'actionnaire Browning West et d'autres ont lancé une campagne et une course aux procurations contre le conseil précédent, proposant une nouvelle liste d'administrateurs et demandant la réintégration de M. Chamandy en tant que président et chef de la direction. Au cours du deuxième trimestre de 2024, le 28 avril 2024, avant la date de l'assemblée générale annuelle des



actionnaires du 28 mai 2024 (l'« assemblée annuelle »), le conseil précédent a annoncé un conseil d'administration renouvelé (le « conseil renouvelé »), entraînant le remplacement immédiat de cinq administrateurs, deux autres administrateurs restant temporairement en poste, mais ne se présentant pas à la réélection lors de l'assemblée annuelle. Le 23 mai 2024, cinq jours avant l'assemblée annuelle, le conseil renouvelé et M. Tyra ont démissionné, de même qu'Arun Bajaj, premier vice-président, chef des ressources humaines et affaires juridiques de la Société. Le conseil renouvelé a nommé les candidats de Browning West au conseil d'administration (le « nouveau conseil »), avec prise d'effet à cette date. Le 24 mai 2024, le nouveau conseil a réintégré M. Chamandy dans ses fonctions de président et chef de la direction. Le 28 mai 2024, le nouveau conseil a été élu par les actionnaires lors de l'assemblée annuelle. La Société a engagé des dépenses importantes principalement à la demande du conseil précédent et du conseil renouvelé, notamment : i) des frais juridiques, de communication, de conseil en vote par procuration, financiers et autres frais de conseil liés à la course aux procurations et à des questions connexes et au congédiement et à la réintégration subséquente de M. Chamandy; ii) des frais juridiques, financiers et autres frais de conseil relatifs à un processus d'examen entrepris par le conseil précédent après la réception d'une indication d'intérêt non contraignante confidentielle visant l'acquisition de la Société; iii) des attributions spéciales de maintien en poste pour les cadres supérieurs; iv) des indemnités de départ et de cessation d'emploi pour les cadres sortants; v) des jetons de présence et des primes d'assurance supplémentaires pour les administrateurs. En outre, après l'assemblée annuelle, le Comité de la gouvernance d'entreprise et de la responsabilité sociale a recommandé au nouveau conseil de verser à M. Chamandy (qui n'avait pas reçu d'indemnité de départ à la suite de son congédiement le 11 décembre 2023) une rémunération rétroactive liée à sa réintégration, y compris le rétablissement des attributions fondées sur des actions qui avaient été annulées par le conseil précédent. Le nouveau conseil a approuvé cette recommandation. Compte tenu du fort soutien des actionnaires à sa campagne réussie et du fait que le conseil renouvelé a démissionné avant l'assemblée annuelle, le Comité de la gouvernance d'entreprise et de la responsabilité sociale a également recommandé au nouveau conseil le remboursement des frais juridiques et autres frais de conseil engagés par Browning West en lien avec la course aux procurations, d'un montant de 9,4 millions de dollars, au deuxième trimestre de 2024.

Le total des coûts liés à ces événements non récurrents (« Coûts liés à la course aux procurations et aux changements au sein de la direction et à des questions connexes ») s'est élevé à 1,1 million de dollars et 2,0 millions de dollars pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 29 juin 2025 (57,2 millions de dollars et 76,8 millions de dollars en 2024), respectivement, comme il est détaillé dans le tableau accompagné des notes de bas de page correspondantes ci-dessous. Ces coûts sont inclus dans les charges de vente et charges générales et administratives. L'incidence des charges ci-dessous sert d'ajustement pour calculer les charges de vente et charges générales et administratives ajustées, les charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes, le bénéfice opérationnel ajusté, la marge opérationnelle ajustée, le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté, le bénéfice net ajusté, le bénéfice dilué par action ajusté et le BAIIA ajusté.

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de six mois closes les	
(en millions de dollars)	29 juin 2025	30 juin 2024	29 juin 2025	30 juin 2024
Frais de services-conseils en ce qui a trait aux questions touchant les actionnaires ¹⁾	1,1	18,0	1,7	33,3
Prestations de départ et autres indemnités de cessation d'emploi ²⁾	_	21,6	_	21,6
Charges de rémunération liées au congédiement de Glenn Chamandy et à sa réintégration subséquente en tant que président et chef de la direction ³⁾	_	7,8	_	8,9
Coûts supplémentaires liés au conseil précédent et au conseil renouvelé ⁴⁾	_	7,4	0,1	7,4
Coûts liés à l'évaluation des intérêts externes visant l'acquisition de la Société ⁵⁾	_	0,5	_	3,0
Attributions spéciales de maintien en poste, déduction faite du crédit pour l'emploi ⁶⁾	_	1,9	0,2	2,6
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes	1,1	57,2	2,0	76,8



- 1) Se rapporte aux charges liées aux services-conseils, aux services juridiques et aux autres services ayant trait aux questions touchant les actionnaires. Les charges engagées au cours des périodes de trois mois et de six mois closes le 29 juin 2025 de 1,1 million de dollars et de 1,7 million de dollars, respectivement (18,0 millions de dollars et 33,3 millions de dollars en 2024) comprennent :
 - Des frais de conseil, des frais juridiques et d'autres frais et charges liés à la course aux procurations et aux questions touchant les actionnaires de 1,1 million de dollars et de 1,7 million de dollars pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 29 juin 2025, respectivement (8,6 millions de dollars et 23,9 millions de dollars en 2024). Les charges de 2024 ont été principalement engagées à la demande du conseil précédent et du conseil renouvelé.
 - Des charges à payer de 9,4 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024 pour le remboursement des frais de conseil, des frais juridiques et autres frais engagés par Browning West dans le cadre de la course aux procurations (se reporter à la note 8 c) des états financiers consolidés intermédiaires résumés pour en savoir plus à ce sujet).
- 2) Se rapportent au versement de prestations de départ et autres indemnités de cessation d'emploi à MM. Tyra et Bajaj conformément aux accords de cessation d'emploi existants approuvés et conclus par le conseil renouvelé dans le cadre de la course aux procurations, avant la conclusion de celle-ci en mai 2024. Les paiements en espèces au deuxième trimestre de 2024 au titre des prestations de départ et indemnités de cessation d'emploi ont totalisé 24,4 millions de dollars, dont 15,3 millions de dollars pour M. Tyra et 9,1 millions de dollars pour M. Bajaj. Les charges respectives incluses dans les charges de vente et charges générales et administratives pour le deuxième trimestre de 2024 s'élèvent à 21,6 millions de dollars (dont 14,1 millions de dollars pour M. Tyra et 7,5 millions de dollars pour M. Bajaj), et comprennent 12,3 millions de dollars pour l'acquisition accélérée d'attributions fondées sur des actions ainsi que 9,3 millions de dollars pour les autres indemnités de cessation d'emploi versées à ces dirigeants.
- 3) Les salaires et autres droits à prestations se rapportent à la rémunération rétroactive dans le cadre de la réintégration de M. Chamandy par le nouveau conseil au T2 2024, y compris le rétablissement des attributions fondées sur des actions qui avaient été annulées par le conseil précédent. Les charges nettes engagées au cours des périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2024, d'un montant de 7,8 millions de dollars et de 8,9 millions de dollars, respectivement, comprennent ce qui suit :
 - une rémunération rétroactive et des sommes à payer au titre des prestations du régime incitatif à court terme de 1,7 million de dollars;
 - une charge de rémunération fondée sur des actions au titre des coûts des services passés de 14,6 millions de dollars liée au rétablissement des attributions au titre du régime incitatif à long terme de 2022 et 2023 de M. Chamandy (pour laquelle une reprise de charge de rémunération d'environ 6,0 millions de dollars a été comptabilisée au quatrième trimestre de l'exercice 2023);
 - des ajustements de 1,3 million de dollars et de 2,4 millions de dollars, respectivement, de la charge de rémunération fondée sur des actions liés à l'attribution fondée sur des actions au titre du régime incitatif à long terme de 2021 de M. Chamandy, dont les droits ont été acquis en 2024;
 - la reprise d'une provision de 9,8 millions de dollars pour indemnités de départ au deuxième trimestre de 2024 (qui avait été constatée au quatrième trimestre de 2023), étant donné que M. Chamandy a renoncé à tout droit à des indemnités de cessation d'emploi dans le cadre de l'attribution d'une rémunération rétroactive et du rétablissement des attributions fondées sur des actions annulées, comme il est mentionné plus haut.
- 4) La Société a engagé des coûts supplémentaires de néant et de 0,1 million de dollars (7,4 millions de dollars et 7,4 millions de dollars en 2024) liés au conseil précédent et au conseil renouvelé. La charge de l'exercice 2025 se rapporte à l'augmentation de la valeur des unités d'actions différées (« UAD ») non payées. Les charges de l'exercice 2024 comprennent des montants de 4,8 millions de dollars pour la souscription d'une police d'assurance liquidation de sinistre pour les administrateurs et des dirigeants, de 0,4 million de dollars pour les paiements de jetons de présence pour les réunions extraordinaires du conseil et de 2,2 millions de dollars pour l'augmentation de la valeur du passif des UAD.
- 5) Se rapporte aux charges liées aux services-conseils, aux services juridiques et aux autres services ayant trait au processus d'examen annoncé entrepris par le conseil précédent après la réception d'une indication d'intérêt non contraignante confidentielle visant l'acquisition de la Société.



6) Les charges de rémunération fondée sur des actions de néant et de 0,2 million de dollars pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 29 juin 2025 (1,9 million de dollars et 2,6 millions de dollars en 2024) se rapportent aux attributions spéciales de maintien en poste, déduction faite du crédit pour l'emploi.

Bénéfice net ajusté et bénéfice dilué par action ajusté

Le bénéfice net ajusté correspond au bénéfice net avant les coûts de restructuration et les autres coûts connexes à des acquisitions, la perte de valeur (reprise de perte de valeur) des immobilisations incorporelles, les profits nets sur l'assurance, le profit sur une cession-bail, les coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes et la charge ou le recouvrement d'impôt sur le résultat lié à ces éléments. Le bénéfice net ajusté exclut aussi l'impôt sur le résultat lié à la réévaluation de la probabilité de réalisation d'actifs d'impôt différé antérieurement comptabilisés ou décomptabilisés, ainsi que l'impôt sur le résultat découlant de la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé à la suite de modifications des taux d'impôt prévus par la loi dans les pays où nous exerçons nos activités. Le bénéfice dilué par action ajusté correspond au bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation. La Société utilise le bénéfice net ajusté et le bénéfice dilué par action ajusté pour mesurer la performance de son bénéfice net d'une période à l'autre et pour prendre des décisions concernant ses activités en cours, sans tenir compte de la variation liée à l'incidence des éléments décrits ci-dessus. La Société exclut ces éléments parce qu'ils influencent la comparabilité du bénéfice net et du bénéfice dilué par action et pourraient fausser l'analyse des tendances du bénéfice net relativement à son rendement commercial. La Société estime que la présentation du bénéfice net ajusté et du bénéfice dilué par action ajusté est utile, puisqu'elle aide les investisseurs à saisir les tendances sousjacentes à ses activités qui pourraient autrement être rendues imperceptibles par certaines charges et radiations et par certains produits et recouvrements susceptibles de varier d'une période à l'autre. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont non récurrents. Ces mesures n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

	Périodes de tr closes l		Périodes de s closes le	
(en millions de dollars, sauf les montants par action)	29 juin 2025	30 juin 2024	29 juin 2025	30 juin 2024
Bénéfice net	137,9	58,4	222,6	137,1
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :				
Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	8,1	(2,9)	13,1	(2,1)
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes	1,1	57,2	2,0	76,8
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat lié aux charges de restructuration et à d'autres éléments ci- dessus	(1,2)	0,5	(1,9)	0,5
Incidence des modifications des taux d'impôt de la Barbade sur la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé	_	11,5	_	11,5
Bénéfice net ajusté	145,9	124,7	235,8	223,8
·				
Bénéfice de base par action	0,91	0,35	1,47	0,81
Bénéfice dilué par action	0,91	0,35	1,47	0,81
Bénéfice dilué par action ajusté ¹⁾	0,97	0,74	1,56	1,33

¹⁾ Ratio non conforme aux PCGR. Il correspond au bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation. Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.



Bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté, charge d'impôt sur le résultat ajustée et taux d'impôt effectif ajusté

Le taux d'impôt effectif ajusté correspond à la charge d'impôt sur le résultat ajustée divisée par le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté. Le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté exclut les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions, la perte de valeur (reprise de perte de valeur) des immobilisations incorporelles, les profits nets sur l'assurance, le profit sur une cession-bail et l'incidence des coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes. La charge d'impôt sur le résultat ajustée correspond à la charge d'impôt sur le résultat excluant les modifications des taux d'impôt entraînant la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé, l'impôt sur le résultat lié à la réévaluation de la probabilité de réalisation d'actifs d'impôt différé antérieurement comptabilisés ou décomptabilisés, et la charge d'impôt sur le résultat liée aux charges de restructuration et aux autres ajustements avant impôt mentionnés ci-dessus. La Société exclut ces ajustements parce qu'ils influencent la comparabilité de son taux d'impôt effectif. La Société estime que le taux d'impôt effectif ajusté permet de mieux comprendre notre taux d'impôt effectif normalisé et notre performance financière pour la période considérée et aux fins de l'élaboration de ses budgets financiers annuels. La Société est d'avis que le taux d'impôt effectif ajusté est utile aux investisseurs pour évaluer le taux d'impôt effectif futur de la Société, car il permet de déterminer certaines charges et profits avant impôt ainsi que certaines charges et recouvrements d'impôt sur le résultat qui ne devraient pas se reproduire régulièrement (en particulier, les coûts non récurrents tels la course aux procurations et les changements au sein de la direction et les questions connexes encourus au sein de l'entité juridique canadienne de la Société qui ne donne pas lieu à des recouvrements d'impôt, et les changements de taux d'impôt entraînant la réévaluation d'actifs et de passifs d'impôt différé).

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de six m closes les	
(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)	29 juin 2025	30 juin 2024	29 juin 2025	30 juin 2024
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat	167,5	116,9	267,3	199,3
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :				
Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	8,1	(2,9)	13,1	(2,1)
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes	1,1	57,2	2,0	76,8
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté	176,7	171,2	282,4	274,0
Charge d'impôt sur le résultat	29,6	58,5	44,7	62,2
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :				
Recouvrement (charge) d'impôt sur le résultat lié aux charges de restructuration et aux autres ajustements ci-dessus	1,2	(0,5)	1,9	(0,5)
Incidence des modifications des taux d'impôt de la Barbade sur la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé	_	(11,5)	_	(11,5)
Charge d'impôt sur le résultat ajustée	30,8	46,5	46,6	50,2
Taux d'impôt effectif moyen ¹⁾	17,7 %	50,1 %	16,7 %	31,2 %
Taux d'impôt effectif ajusté ²⁾	17,4 %	27,2 %	16,5 %	18,3 %

¹⁾ Le taux d'impôt effectif moyen correspond à la charge d'impôt sur le résultat divisée par le bénéfice avant l'impôt sur le résultat.

²⁾ Ratio non conforme aux PCGR. Il correspond à la charge d'impôt sur le résultat ajustée divisée par le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté.



Bénéfice brut ajusté et marge brute ajustée

Le bénéfice brut ajusté correspond au bénéfice brut excluant l'incidence des profits nets sur l'assurance à l'exercice 2023. La direction utilise le bénéfice brut ajusté et la marge brute ajustée pour mesurer la performance de la Société au niveau de la marge brute d'une période à l'autre, sans tenir compte des variations liées à l'incidence de l'élément décrit ci-dessus. La Société exclut cet élément parce qu'il influence la comparabilité des résultats financiers et pourrait fausser l'analyse des tendances relativement à son rendement commercial. Le fait d'exclure cet élément ne signifie pas qu'il est non récurrent. La Société estime que la présentation du bénéfice brut ajusté et de la marge brute ajustée est utile, puisqu'elle aide la direction et les investisseurs à saisir les tendances sous-jacentes à ses activités en ce qui concerne l'efficacité avec laquelle la Société utilise la main-d'œuvre et les matériaux pour fabriquer des biens destinés à ses clients, qui pourraient autrement être rendus imperceptibles par l'incidence des profits nets sur l'assurance comptabilisés au cours d'exercices précédents. Ces mesures n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)	Périodes de trois mois closes les		Périodes de six mois closes les	
	29 juin 2025	30 juin 2024	29 juin 2025	30 juin 2024
Bénéfice brut	289,4	262,0	511,3	473,1
Ajustements	_	_	_	_
Bénéfice brut ajusté	289,4	262,0	511,3	473,1
Marge brute	31,5 %	30,4 %	31,4 %	30,4 %
Marge brute ajustée ¹⁾	31,5 %	30,4 %	31,4 %	30,4 %

¹⁾ Ratio non conforme aux PCGR. Il correspond au bénéfice brut ajusté divisé par les ventes nettes.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.

Charges de vente et charges générales et administratives ajustées et charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes

Les charges de vente et charges générales et administratives ajustées correspondent aux charges de vente et charges générales et administratives excluant l'incidence des coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes. La Société utilise les charges de vente et charges générales et administratives ajustées et les charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes pour mesurer sa performance d'une période à l'autre, sans tenir compte des variations liées à l'incidence des éléments décrits ci-dessus. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont non récurrents. La Société estime que la présentation des charges de vente et charges générales et administratives ajustées et des charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes est utile, puisqu'elle aide les investisseurs à saisir les tendances sous-jacentes à ses activités qui pourraient autrement être rendues imperceptibles par les coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes qui, de l'avis de la Société, sont de nature inhabituelle et non récurrente. Ces mesures n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.



	Périodes de trois mois closes les		Périodes de six mois closes les	
(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)	29 juin 2025	30 juin 2024	29 juin 2025	30 juin 2024
Charges de vente et charges générales et administratives Ajustement pour tenir compte de l'élément suivant :	81,7	123,6	169,1	228,9
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes	(1,1)	(57,2)	(2,0)	(76,8)
Charges de vente et charges générales et administratives ajustées	80,6	66,4	167,1	152,1
Charges de vente et charges générales et administratives en pourcentage des ventes nettes	8,9 %	14,3 %	10,4 %	14,7 %
Charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes ¹⁾	8,8 %	7,7 %	10,3 %	9,8 %

¹⁾ Ratio non conforme aux PCGR. Il correspond aux charges de vente et charges générales et administratives ajustées divisées par les ventes nettes.

Bénéfice opérationnel ajusté et marge opérationnelle ajustée

Le bénéfice opérationnel ajusté correspond au bénéfice opérationnel avant les coûts de restructuration et les autres coûts connexes à des acquisitions et exclut aussi la perte de valeur (reprise de perte de valeur) des immobilisations incorporelles, les profits nets sur l'assurance en 2023, le profit sur une cession-bail, les coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes. La direction utilise le bénéfice opérationnel ajusté et la marge opérationnelle ajustée pour mesurer la performance de la Société au niveau du bénéfice opérationnel, car elle croît qu'ils donnent une meilleure indication de sa performance opérationnelle et facilitent la comparaison entre les périodes de présentation de l'information financière, sans tenir compte des variations liées à l'incidence des éléments décrits ci-dessus. La Société exclut ces éléments du calcul parce qu'ils influencent la comparabilité des résultats opérationnels et pourraient potentiellement fausser l'analyse des tendances relatives au rendement de son bénéfice opérationnel et de sa marge opérationnelle. La Société estime que la présentation du bénéfice opérationnel ajusté et de la marge opérationnelle ajustée est utile, puisqu'elle aide les investisseurs à saisir les tendances sous-jacentes à ses activités en ce qui concerne l'efficacité avec laquelle la Société génère des profits à partir de ses activités principales, qui pourraient autrement être rendues imperceptibles par l'incidence des éléments notés ci-dessus susceptibles de varier d'une période à l'autre. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont non récurrents. Ces mesures n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de six moi closes les	
(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)	29 juin 2025	30 juin 2024	29 juin 2025	30 juin 2024
Bénéfice opérationnel	199,5	141,2	329,1	246,3
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :				
Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	8,1	(2,9)	13,1	(2,1)
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes	1,1	57,2	2,0	76,8
Bénéfice opérationnel ajusté	208,7	195,5	344,2	321,0
Marge opérationnelle	21,7 %	16,4 %	20,2 %	15,8 %
Marge opérationnelle ajustée ¹⁾	22,7 %	22,7 %	21,1 %	20,6 %

¹⁾ Ratio non conforme aux PCGR. Il correspond au bénéfice opérationnel ajusté divisé par les ventes nettes.



BAIIA ajusté

Le BAIIA ajusté correspond au bénéfice avant les charges financières nettes, l'impôt sur le résultat et les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, et ne tient pas compte de l'incidence des coûts de restructuration et des autres coûts connexes à des acquisitions. Le BAIIA ajusté exclut aussi la perte de valeur (reprise de perte de valeur) des immobilisations incorporelles, les profits nets sur l'assurance en 2023, le profit sur une cession-bail, les coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes. La direction se sert du BAIIA ajusté, entre autres mesures, pour faciliter la comparaison de la rentabilité de ses activités de manière cohérente d'une période à l'autre et pour permettre une meilleure compréhension des facteurs et des tendances marquant ses activités. La Société croit aussi que cette mesure est couramment utilisée par les investisseurs et les analystes pour évaluer la rentabilité et la structure de coûts des entreprises du secteur ainsi que pour mesurer la capacité d'une entreprise à assurer le service de la dette et à s'acquitter d'autres obligations de paiement, ou en tant qu'instrument d'évaluation courant. La Société ne tient pas compte de la dotation aux amortissements, qui n'entraîne pas de décaissement de par sa nature et peut varier considérablement selon les méthodes comptables utilisées ou des facteurs non liés aux activités opérationnelles. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont non récurrents. Cette mesure n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de six mois closes les	
(en millions de dollars)	29 juin 2025	30 juin 2024	29 juin 2025	30 juin 2024
Bénéfice net	137,9	58,4	222,6	137,1
Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	8,1	(2,9)	13,1	(2,1)
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes	1,1	57,2	2,0	76,8
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	37,6	36,8	67,9	68,4
Charges financières, montant net	32,0	24,3	61,9	47,0
Charge d'impôt sur le résultat	29,6	58,5	44,7	62,2
BAIIA ajusté	246,3	232,3	412,2	389,4



Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles correspondent aux flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles moins les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, à l'exclusion des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'entreprises. La Société considère que les flux de trésorerie disponibles constituent un indicateur important de la solidité et de la situation de trésorerie de l'entreprise et il s'agit d'une mesure clé utilisée par la direction en matière de gestion du capital, car elle indique les flux de trésorerie disponibles, une fois les dépenses d'investissement effectuées, afin de rembourser la dette, de poursuivre les acquisitions d'entreprises et/ou de redistribuer à ses actionnaires. La direction croit que les flux de trésorerie disponibles permettent également aux investisseurs d'apprécier les liquidités dont dispose la Société pour assurer le service de la dette, pour financer des acquisitions et pour verser des dividendes. De plus, les flux de trésorerie disponibles sont une mesure couramment utilisée par les investisseurs et les analystes afin d'évaluer une entreprise et ses éléments d'actif sous-jacents. Cette mesure n'a pas de sens normalisé aux termes des IFRS et il est donc peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

(en millions de dollars)	Périodes de trois mois closes les		Périodes de six mois closes les	
	29 juin 2025	30 juin 2024	29 juin 2025	30 juin 2024
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	188,2	140,1	46,0	112,7
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(34,2)	(36,2)	(57,5)	(80,1)
Ajustement pour tenir compte de l'élément suivant :				
Acquisitions d'entreprises	_	_	_	_
Flux de trésorerie disponibles	154,0	103,9	(11,5)	32,6

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.

Total de la dette et dette nette

Le total de la dette est défini comme la somme de la dette bancaire, de la dette à long terme, incluant la partie courante, de la composante de change des instruments financiers dérivés liée au montant nominal du swap de devises, et des obligations locatives, incluant la partie courante, alors que la dette nette correspond au total de la dette duquel sont déduits la trésorerie et les équivalents de trésorerie. La Société estime que le total de la dette et la dette nette constituent des indicateurs importants pour la direction et les investisseurs afin d'évaluer la situation financière et les liquidités de la Société et de mesurer son levier financier. Ces mesures n'ont pas de sens normalisé aux termes des IFRS et il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

(en millions de dollars)	29 juin 2025	29 déc. 2024
Dette à long terme (y compris la partie courante)	1 856,3	1 535,9
Dette bancaire	_	_
Composante de change des instruments financiers dérivés sur des billets non garantis de premier rang en dollars canadiens	(40,1)	14,1
Obligations locatives (y compris la partie courante)	118,3	117,4
Total de la dette	1 934,5	1 667,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(86,0)	(98,8)
Dette nette	1 848,5	1 568,6



Ratio de levier financier de la dette nette

La Société définit le ratio de levier financier de la dette nette comme étant le ratio de la dette nette sur le BAIIA ajusté pro forma des douze derniers mois consécutifs; ces mesures sont toutes des mesures non conformes aux PCGR. Le BAIIA ajusté pro forma des douze derniers mois consécutifs reflète les acquisitions effectuées pendant la période comme si elles avaient eu lieu au début de cette période. La Société a actuellement établi un ratio cible de levier financier de la dette nette qui équivaut à 1,5 à 2,5 fois le BAIIA ajusté pro forma des douze derniers mois consécutifs. Le ratio de levier financier de la dette nette sert à évaluer le levier financier de la Société et est utilisé par la direction dans ses décisions à l'égard de la structure du capital de la Société, y compris la stratégie de financement. La Société croit que certains investisseurs et analystes utilisent le ratio de levier financier de la dette nette pour mesurer le levier financier de la Société, y compris sa capacité à rembourser la dette contractée. Le ratio de levier financier de la dette nette de la Société diffère du ratio de la dette nette au BAIIA, qui est un engagement que renferment nos conventions relatives aux prêts et aux effets. Par conséquent, la Société estime qu'il s'agit d'une mesure supplémentaire utile. Cette mesure n'a pas de sens normalisé aux termes des IFRS et il est donc peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)	29 juin 2025	29 déc. 2024
BAIIA ajusté des douze derniers mois consécutifs	856,5	833,8
Ajustement pour tenir compte de l'élément suivant :		
Acquisitions d'entreprises	_	_
BAIIA ajusté pro forma des douze derniers mois consécutifs	856,5	833,8
Dette nette	1 848,5	1 568,6
Ratio de levier financier de la dette nette ¹⁾	2,2	1,9

¹⁾ Aux fins des prêts à terme et de la facilité renouvelable, le ratio de la dette nette au BAIIA de la Société était de 2,3x (2,0x au 29 décembre 2024) et aux fins des billets émis dans le cadre d'un placement privé aux États-Unis, il était de 2,3x au 29 juin 2025 (2,2x au 29 décembre 2024). Se reporter à la section 8.2 du présent rapport de gestion.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.

Fonds de roulement

Le fonds de roulement est une mesure non conforme aux PCGR que la Société définit comme étant les actifs courants diminués des passifs courants. La direction estime que le fonds de roulement, en plus des autres mesures financières traditionnelles établies en conformité avec les IFRS, fournit de l'information qui est utile pour comprendre la situation financière de la Société. L'utilisation du fonds de roulement a pour but de présenter aux lecteurs la situation de la Société du point de vue de la direction en interprétant les tendances importantes et les activités qui influent sur la situation de trésorerie et la situation financière à court terme de la Société, notamment sa capacité à s'acquitter de ses passifs à court terme lorsqu'ils deviennent exigibles. Cette mesure n'est pas comparable aux mesures ayant un nom semblable utilisées par d'autres sociétés.

(en millions de dollars)	29 juin 2025	29 déc. 2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie	86,0	98,8
Créances clients	708,0	542,4
Stocks	1 215,5	1 110,6
Charges payées d'avance, acomptes et autres actifs courants	125,4	107,0
Créditeurs et charges à payer	(497,5)	(490,1)
Impôt sur le résultat à payer	(34,0)	(29,7)
Partie courante des obligations locatives	(19,7)	(17,7)
Partie courante de la dette à long terme	· —	(300,0)
Fonds de roulement	1 583,7	1 021,3



LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC. ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE (en milliers de dollars US) – non audité

	29 juin 2025	29 décembre 2024
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	86 016 \$	98 799 \$
Créances clients (note 4)	708 022	542 359
Stocks (note 5)	1 215 520	1 110 562
Charges payées d'avance, acomptes et autres actifs courants	125 373	106 964
Total des actifs courants	2 134 931	1 858 684
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles	1 168 179	1 173 240
Actifs au titre de droits d'utilisation	96 974	95 568
Immobilisations incorporelles	249 931	253 319
Goodwill	271 677	271 677
Impôt sur le résultat différé	19 503	21 800
Autres actifs non courants	60 659	40 834
Total des actifs non courants	1 866 923	1 856 438
Total des actifs	4 001 854 \$	3 715 122 \$
Passifs courants		
Créditeurs et charges à payer	497 479 \$	490 073 \$
Impôt sur le résultat à payer	34 015	29 668
Partie courante des obligations locatives (note 8 d))	19 749	17 749
Partie courante de la dette à long terme (note 6)	_	300 000
Total des passifs courants	551 243	837 490
Passifs non courants		
Dette à long terme (note 6)	1 856 340	1 235 870
Obligations locatives (note 8 d))	98 511	99 671
Impôt sur le résultat différé	26 466	28 630
Autres passifs non courants	46 271	56 810
Total des passifs non courants	2 027 588	1 420 981
Total des passifs	2 578 831	2 258 471
Capitaux propres		
Capital social	288 025	268 557
Surplus d'apport	52 939	69 920
Résultats non distribués	1 110 932	1 118 201
Cumul des autres éléments du résultat global (note 10)	(28 873)	(27)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société	1 423 023	1 456 651
Total des passifs et des capitaux propres	4 001 854 \$	3 715 122 \$



LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC. ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL (en milliers de dollars US, sauf les données par action) – non audité

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de si closes le	
	29 juin 2025	30 juin 2024	29 juin 2025	30 juin 2024
Ventes nettes (note 14)	918 504 \$	862 168 \$	1 630 176 \$	1 557 964 \$
Coût des ventes (note 8 f))	629 129	600 216	1 118 864	1 084 879
Bénéfice brut	289 375	261 952	511 312	473 085
Charges de vente et charges générales et administratives (notes 8 e), 8 f)) Coûts (recouvrements de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions (note 7)	81 740 8 141	123 630 (2 893)	169 060 13 112	228 868 (2 095)
Bénéfice opérationnel	199 494	141 215	329 140	246 312
Charges financières, montant net (note 8 b))	31 992	24 272	61 856	46 998
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat	167 502	116 943	267 284	199 314
Charge d'impôt sur le résultat	29 573	58 537	44 673	62 241
Bénéfice net	137 929	58 406	222 611	137 073
Autres éléments du résultat global, après déduction de l'impôt sur le résultat connexe (note 10) Couvertures de flux de trésorerie	(19.303)	(12.882)	(28.846)	(8 320)
	(18 393)	(12 882)	(28 846)	(8 329)
Résultat global	119 536 \$	45 524 \$	193 765 \$	128 744 \$
Bénéfice par action (note 11)				
De base	0,91 \$	0,35 \$	1,47 \$	0,81 \$
Dilué	0,91 \$	0,35 \$	1,47 \$	0,81 \$



LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC. ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES Périodes de six mois closes les 29 juin 2025 et 30 juin 2024

(en milliers ou en milliers de dollars US) - non audité

	Cumul des autres éléments Capital social Surplus du résultat			autres éléments Résultats		Total des capitaux	
-	Nombre	Montant	d'apport	global	distribués	propres	
Solde au 29 décembre 2024	152 411	268 557 \$	69 920 \$	(27)\$	1 118 201 \$	1 456 651 \$	
Rémunération fondée sur des actions	_	_	18 294	_	_	18 294	
Actions émises aux termes du régime d'achat d'actions des membres du personnel	18	868	_	_	_	868	
Actions émises à l'exercice d'options sur actions	283	11 676	(3 246)	_	_	8 430	
Actions émises ou distribuées à l'acquisition des droits rattachés aux unités d'actions incessibles	575	13 168	(34 453)	_	_	(21 285)	
Actions rachetées à des fins d'annulation (compte tenu de l'impôt sur les rachats d'actions)	(2 895)	(5 362)	_	_	(135 664)	(141 026)	
Actions rachetées en vue du règlement d'UAI visant des actions émises	(501)	(882)	_	_	(24 875)	(25 757)	
Rémunération différée devant être réglée en UAI visant des actions émises	_	_	1 540	_	_	1 540	
Dividendes déclarés	_	_	884	_	(69 341)	(68 457)	
Transactions avec les actionnaires de la Société comptabilisées directement dans les capitaux propres	(2 520)	19 468	(16 981)	_	(229 880)	(227 393)	
Couvertures de flux de trésorerie (note 10)	-		_	(28 846)	_	(28 846)	
Bénéfice net	_	_	_	_	222 611	222 611	
Résultat global	_	_	_	(28 846)	222 611	193 765	
Solde au 29 juin 2025	149 891	288 025 \$	52 939 \$	(28 873)\$	1 110 932 \$	1 423 023 \$	
Solde au 31 décembre 2023	169 986	271 213 \$	61 363 \$		1 611 231 \$	1 957 457 \$	
Rémunération fondée sur des actions	_	_	40 788	_	_	40 788	
Actions émises aux termes du régime d'achat d'actions des membres du personnel	24	827	_	_	_	827	
Actions émises à l'exercice d'options sur actions	29	976	(143)	_	_	833	
Actions émises ou distribuées à l'acquisition des droits rattachés aux unités d'actions incessibles	394	10 287	(18 456)	_	_	(8 169)	
Actions rachetées à des fins d'annulation (compte tenu de l'impôt sur les rachats d'actions)	(4 531)	(7 414)	_	_	(160 909)	(168 323)	
Actions rachetées en vue du règlement d'UAI visant des actions émises	(410)	(656)	_	_	(13 207)	(13 863)	
Variation attribuable à la transition d'un règlement en instruments de capitaux propres à un règlement en trésorerie	_	_	(15 396)	_	_	(15 396)	
Paiement de la portion revenant aux employés de la rémunération différée	_	_	(1 333)	_	_	(1 333)	
Dividendes déclarés	_	_	410	_	(69 631)	(69 221)	
Transactions avec les actionnaires de la Société comptabilisées directement dans les capitaux propres	(4 494)	4 020	5 870		(243 747)	(233 857)	
Couvertures de flux de trésorerie (note 10)	()	- JZU		(8 329)	(270 171)	(8 329)	
Bénéfice net	_	_	_	(0 020) —	137 073	137 073	
Résultat global	_	_	_	(8 329)	137 073	128 744	
Solde au 30 juin 2024	165 492	275 233 \$	67 233 \$			1 852 344 \$	



LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC. TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE (en milliers de dollars US) – non audité

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de s closes l	
_	29 juin 2025	30 juin 2024	29 juin 2025	30 juin 2024
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles				
Bénéfice net	137 929 \$	58 406 \$	222 611 \$	137 073 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :				
Amortissements des immobilisations corporelles et		00 =04		
incorporelles (note 8 a))	37 593	36 794	67 938	68 382
(Recouvrements de coûts) coûts de restructuration hors				
trésorerie liés aux immobilisations corporelles, aux actifs au titre de droits d'utilisation et aux logiciels (note 7)	(54)	(4 940)	2 222	(5 394)
Attributions fondées sur des actions réglées en espèces	(34)	(4 940)	2 222	(3 394)
en lien avec les indemnités de cessation d'emploi				
versées aux cadres sortants	_	(15 396)	_	(15 396)
(Profit) perte à la sortie d'immobilisations corporelles et		(.000)		(1000)
d'actifs au titre de droits d'utilisation	(92)	8	(183)	(2)
Rémunération fondée sur des actions	9 SÌ14 [′]	36 959	18 [`] 374 [′]	43 248 [°]
Impôt sur le résultat différé	2 339	13 837	1 257	13 015
Autres (note 12 a))	584	(11 650)	(1 109)	(12 415)
Variations des soldes hors trésorerie du fonds de roulement				
(note 12 c))	382	26 032	(265 148)	(115 857)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	188 195	140 050	45 962	112 654
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Achat d'immobilisations corporelles	(33 056)	(35 531)	(55 334)	(77 702)
Achat d'immobilisations incorporelles	(1 328)	(745)	(2 369)	(2 545)
Produit de la sortie d'actifs détenus en vue de la vente et	(1.020)	()	(= 000)	(= 0.0)
d'autres sorties d'immobilisations corporelles	198	95	213	167
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(34 186)	(36 181)	(57 490)	(80 080)
	` ,	,	, ,	,
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Augmentation des montants prélevés aux termes de la facilité de crédit bancaire à long terme	5 000	79 000	80 000	234 000
Produit tiré de l'émission de billets non garantis de premier	3 000	19 000	80 000	234 000
rang	_	_	486 280	_
Remboursement du prêt à terme à prélèvement différé	_	_	(300 000)	_
Paiement au titre des obligations locatives	(4 497)	(3 002)	(8 935)	(6 792)
Dividendes versés	(68 457)	(69 221)	(68 457)	(69 221)
Produit tiré de l'émission d'actions	` 424	` 1 239 [´]	` 9 218 ´	` 1 584 [′]
Rachat et annulation d'actions	(76 369)	(112 510)	(138 018)	(169 210)
Rachats d'actions en vue du règlement d'UAI visant				
des actions émises	_	_	(25 757)	(13 863)
Paiement d'impôt sur les actions rachetées à des fins				
d'annulation dans le cadre du programme d'offre publique				
de rachat dans le cours normal des activités	_	_	(14 910)	_
Retenues d'impôt payées dans le cadre du règlement d'UAI	(07)	(405)	(04 005)	(0.400)
visant des actions émises	(87)	(125)	(21 285)	(8 169)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(143 986)	(104 619)	(1 864)	(31 671)
Incidence des variations des cours de change sur				
la trésorerie et les équivalents de				
trésorerie libellés en devises	497	(169)	609	(268)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents				
de trésorerie au cours de la période	10 520	(919)	(12 783)	635
Trésorerie et équivalents de trésorerie à		, ,		
l'ouverture de la période	75 496	91 196	98 799	89 642
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de				
la période	86 016 \$	90 277 \$	86 016 \$	90 277 \$
Sommes versées en trésorerie au cours de la période au titre				
de ce qui suit (comprises dans les flux de trésorerie liés aux				
activités opérationnelles)				
Intérêts	28 218 \$	17 867 \$	50 101 \$	34 432 \$
Impôt sur le résultat, déduction faite des remboursements	8 808	7 373	13 854	13 133
Informations cumplémentaires our les flux de trécorarie (note 12)				

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 12)



NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉ)

Pour les périodes closes le 29 juin 2025 (Les montants des tableaux sont en milliers ou en milliers de dollars américains, sauf les données par action, à moins d'indication contraire)

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les Vêtements de Sport Gildan Inc. (la « Société » ou « Gildan ») est située au Canada et a été constituée en société en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La Société a pour principale activité commerciale la confection et la vente de vêtements de sport, d'articles chaussants et de sous-vêtements. L'exercice de la Société prend fin le dimanche le plus près du 31 décembre de chaque année.

Le siège social de la Société est situé au 600, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 3300, Montréal (Québec). Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 29 juin 2025 et pour les périodes de trois mois et de six mois closes à cette date comprennent les comptes de la Société et de ses filiales. La Société est une entité ouverte inscrite à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole GIL.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été établis conformément à la Norme comptable internationale IAS 34, *Information financière intermédiaire*, publiée par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice 2024. La Société a utilisé les mêmes méthodes comptables dans la préparation des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités que celles décrites à la note 3 afférente à ses plus récents états financiers consolidés annuels.

La publication des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités a été approuvée par le conseil d'administration de la Société en date du 30 juillet 2025.

b) Caractère saisonnier des activités

Les ventes nettes de la Société sont soumises à des variations saisonnières. Les ventes nettes sont historiquement les plus élevées aux deuxième et troisième trimestres de l'exercice.

c) Secteurs opérationnels

La Société gère ses activités comme un secteur opérationnel à présenter.



3. NOUVELLES NORMES COMPTABLES ET INTERPRÉTATIONS N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ APPLIQUÉES

IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 ») et IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir (« IFRS 7 »)

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à l'IFRS 9 et à l'IFRS 7. Ces modifications apportent des précisions quant au moment où un actif ou un passif financier doit être comptabilisé et décomptabilisé, à l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et quant au classement et aux informations à fournir qui en découlent relativement aux actifs financiers assortis de caractéristiques liées aux pratiques environnementales, sociales et de gouvernance ou d'autres clauses conditionnelles. De plus, les modifications précisent que les passifs financiers doivent être décomptabilisés à la date de règlement, et elles prévoient un choix de méthode comptable à cette fin, au moyen d'un système de paiement électronique avant la date du règlement, sous réserve du respect de certaines conditions précises. Ces modifications exigent des informations supplémentaires à fournir concernant les instruments financiers assortis de clauses conditionnelles et les placements dans des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026. L'adoption anticipée est permise, et il est possible d'adopter par anticipation uniquement les modifications relatives au classement des actifs financiers. La Société évalue actuellement l'incidence éventuelle de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18 afin d'améliorer la présentation des informations sur la performance financière. L'IFRS 18 remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Elle reprend telles quelles de nombreuses exigences de l'IAS 1. La norme énonce les dispositions en matière de présentation et d'informations à fournir dans les états financiers. Elle établit une structure définie pour l'état du résultat net qui comprend les catégories et les sous-totaux dont la présentation est exigée. La norme établit aussi des obligations d'information spécifiques pour les mesures de la performance définies par la direction et un rapprochement entre ces mesures et le sous-total le plus semblable précisé dans les IFRS, qui doivent être présentés dans une seule et même note. L'IFRS 18 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027. Une application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 18 sur ses états financiers consolidés.



4. CRÉANCES CLIENTS

	29 juin	29 décembre
	2025	2024
Créances clients	721 420 \$	553 420 \$
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	(13 398)	(11 061)
	708 022 \$	542 359 \$

Au 29 juin 2025, les créances clients traitées aux termes d'un contrat d'achat de créances s'élevaient à 296,9 millions de dollars (272,1 millions de dollars au 29 décembre 2024). Le contrat d'achat de créances, qui permet la vente de créances clients d'un maximum de 400 millions de dollars à la fois, vient à échéance le 16 juin 2026, sous réserve de prorogations annuelles. La Société conserve les responsabilités liées au traitement de créances client vendues, y compris le recouvrement. La différence entre la valeur comptable des créances vendues aux termes du contrat et la contrepartie reçue au moment du transfert s'élevait à 3,9 millions de dollars (4,3 millions de dollars en 2024) et à 7,4 millions de dollars (7,7 millions de dollars en 2024) pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 29 juin 2025, respectivement, et a été comptabilisée dans les charges bancaires et autres charges financières.

L'évolution de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues à l'égard des créances clients se présente comme suit :

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de six mois closes les	
	29 juin 2025	30 juin 2024	29 juin 2025	30 juin 2024
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues à l'ouverture de la période	(12 768)\$	(11 274)\$	(11 061)\$	(11 165)\$
Perte de valeur des créances clients (Recouvrement) radiation de créances clients	(560) (70)	(472) 110	(2 537) 200	(815) 344
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues à la clôture de la période	(13 398)\$	(11 636)\$	(13 398)\$	(11 636)\$

5. STOCKS

	29 juin	29 décembre
	2025	2024
Matières premières et stocks de pièces de rechange	189 063 \$	170 321 \$
Travaux en cours	76 601	65 399
Produits finis	949 856	874 842
	1 215 520 \$	1 110 562 \$



6. DETTE À LONG TERME

	Taux _	Montant en	principal	Date d'échéance
	d'intérêt effectif 1)	29 juin 2025	29 décembre 2024	
Partie non courante de la dette à long terme				
Facilité de crédit bancaire à long terme renouvelable, portant intérêt au taux variable américain ^{2) 3)}	5,9 %	80 000 \$	- \$	Mars 2030
Billets non garantis de premier rang en dollars canadiens, série 1, portant intérêt à un taux fixe de 4,36 % payable semestriellement	5,5 %	366 550	347 050	Nov. 2029
Billets non garantis de premier rang en dollars canadiens, série 2, portant intérêt à un taux fixe de 4,71 % payable semestriellement	5,8 %	146 620	138 820	Nov. 2031
Billets non garantis de premier rang en dollars canadiens, série 3, portant intérêt au taux CORRA majoré de 1,26 % payable trimestriellement	5,7 %	109 965	_	Mars 2028
Billets non garantis de premier rang en dollars canadiens, série 4, portant intérêt à un taux fixe de 3,630 % payable semestriellement	5,6 %	146 620	_	Mars 2028
Billets non garantis de premier rang en dollars canadiens, série 5, portant intérêt à un taux fixe de 4,149 % payable semestriellement	5,6 %	256 585	_	Nov. 2030
Prêt à terme, portant intérêt au taux variable américain, payable mensuellement ^{2) 4)}	4,9 %	300 000	300 000	Juin 2026
Prêt à terme, portant intérêt au taux variable américain, payable mensuellement ⁵⁾	5,9 %	300 000	300 000	Août 2029
Effets à payer, portant intérêt à un taux fixe de 2,91 % payable semestriellement ⁶⁾	2,9 %	100 000	100 000	Août 2026
Effets à payer, portant intérêt au taux ajusté SOFR majoré d'un écart de 1,57 % payable trimestriellement ^{6) 7)}	2,9 %	50 000	50 000	Août 2026
		1 856 340 \$	1 235 870 \$	
Partie courante de la dette à long terme				
Prêt à terme à prélèvement différé, portant intérêt au taux variable américain, payable mensuellement ^{2) 4) 8)}	s. o.	_	300 000	s. o.
		- \$	300 000 \$	
Dette à long terme (y compris la partie courante)		1 856 340 \$	1 535 870 \$	

s. o. = sans objet

- 1) Représente le taux d'intérêt effectif annualisé pour la période de six mois close le 29 juin 2025, incluant l'incidence des swaps de taux d'intérêt et des swaps de taux d'intérêt et de devises, le cas échéant.
- 2) Avances au taux de financement à un jour garanti (SOFR), portant intérêt au SOFR à terme ajusté (comprend un ajustement du taux de référence de 0 % à 0,25 %) majoré d'un écart se situant entre 1 % et 3 %.
- 3) La facilité de crédit bancaire à long terme renouvelable consentie non garantie de 1 milliard de dollars de la Société prévoit une prorogation annuelle, sous réserve de l'approbation des prêteurs. L'écart ajouté au SOFR à terme ajusté est fonction du ratio de la dette nette totale au BAIIA (tel que défini dans la convention relative à la facilité de crédit et ses modifications). De plus, un montant de 12,8 millions de dollars (10,8 millions de dollars au 29 décembre 2024) a été affecté à cette facilité pour couvrir diverses lettres de crédit.
- 4) Le contrat de prêt à terme non garanti est non renouvelable et peut être remboursé par anticipation en totalité ou en partie en tout temps, sans pénalité. L'écart ajouté au SOFR à terme ajusté est fonction du ratio de la dette nette totale au BAIIA (tel que défini dans les conventions relatives aux prêts à terme et leurs modifications). Le prêt à terme vient à échéance le 30 juin 2026.
- 5) La facilité de prêt à terme peut être remboursée par anticipation en totalité ou en partie en tout temps, sans pénalité. L'écart ajouté au SOFR à terme ajusté est fonction du ratio de la dette nette totale au BAIIA de la Société (tel que défini dans les conventions relatives aux prêts à terme et leurs modifications).
- 6) Les effets non garantis émis auprès d'investisseurs qualifiés sur le marché des placements privés aux États-Unis peuvent être remboursés par anticipation en totalité ou en partie en tout temps, sous réserve du paiement d'une pénalité pour remboursement anticipé comme le prévoit la convention d'achat d'effets.
- 7) Le taux SOFR ajusté est déterminé en fonction des effets à taux variable qui portent intérêt à un taux variable majoré d'un écart de 1.57 %.
- 8) Le 16 mai 2024, la Société a prolongé l'échéance du prêt à terme à prélèvement différé jusqu'au 26 mai 2025. Le prêt à terme à prélèvement différé a été remboursé en totalité le 19 mars 2025.



6. DETTE À LONG TERME (suite)

Le 30 août 2024, la Société a conclu un contrat de prêt à terme non garanti de cinq ans d'un montant en principal global de 300 millions de dollars. Le prêt à terme est non renouvelable et prévoit un écart ajouté au SOFR à terme qui est ajusté en fonction du ratio de la dette nette totale au BAIIA (tel qu'il est défini dans le contrat de prêt à terme).

Le 22 novembre 2024, la Société a émis, à la valeur nominale, des billets non garantis de premier rang à 4,362 %, série 1 (les « billets de série 1 »), d'un capital total de 500 millions de dollars canadiens (357,1 millions de dollars américains) qui viendront à échéance le 22 novembre 2029. De plus, à la même date, la Société a émis, à la valeur nominale, des billets non garantis de premier rang à 4,711 %, série 2 (les « billets de série 2 »), d'un capital total de 200 millions de dollars canadiens (142,9 millions de dollars américains) qui viendront à échéance le 22 novembre 2031. Les billets ont été offerts au Canada dans le cadre d'un placement privé.

Les billets de série 1 et de série 2 sont couverts contre les fluctuations du change au moyen de swaps de devises sur le capital et de swaps de taux d'intérêt, lesquels permettent de fixer le capital combiné à 500 millions de dollars américains et l'intérêt, à 5,49 % et 5,765 %, respectivement. Les intérêts sur ces billets non garantis de premier rang en dollars canadiens sont payables semestriellement.

Le 13 mars 2025, la Société a émis des billets non garantis de premier rang, série 3, à taux variable (les « billets de série 3 ») d'un montant en principal de 150 millions de dollars canadiens (104 millions de dollars américains), qui viendront à échéance le 13 mars 2028. Les billets de série 3 à taux variable ont été émis à leur valeur nominale et portent intérêt à un taux égal au taux CORRA composé quotidiennement, majoré de 1,26 % par année. À la même date, la Société a émis, à la valeur nominale, des billets non garantis de premier rang à 3,630 %, série 4 (les « billets de série 4 ») d'un montant en principal de 200 millions de dollars canadiens (139 millions de dollars américains), qui viendront à échéance le 13 mars 2028. Toujours à la même date, la Société a émis des billets non garantis de premier rang à 4,149 %, série 5 (les « billets de série 5 ») d'un montant en principal de 350 millions de dollars canadiens (243 millions de dollars américains), qui viendront à échéance le 22 novembre 2030. Les billets ont été offerts au Canada dans le cadre d'un placement privé.

Les billets de série 3 sont couverts contre les fluctuations du change au moyen de swaps de devises sur le capital et de swaps de taux d'intérêt, lesquels permettent de fixer le capital à 104 millions de dollars américains et de convertir les paiements d'intérêts au SOFR majoré de 1,405 %.

Les billets de série 4 sont couverts contre les fluctuations du change au moyen de swaps de devises sur le capital et de swaps de taux d'intérêt, lesquels permettent de fixer le capital à 139 millions de dollars américains. Les billets de série 4 font également l'objet d'un swap de taux d'intérêt fixe-variable qui permet de convertir les paiements d'intérêts au taux SOFR majoré de 1,425 %.

Les billets de série 5 sont couverts contre les fluctuations du change au moyen de swaps de devises sur le capital et de swaps de taux d'intérêt, lesquels permettent de fixer le capital à 243 millions de dollars américains et l'intérêt, à 5.635 %.

Tous ces instruments de couverture relatifs aux billets non garantis de premier rang ont une durée semblable à celle du billet couvert.

Le 19 mars 2025, la Société a remboursé son prêt à terme à prélèvement différé.

Aux termes de la facilité de crédit renouvelable, des facilités de prêts à terme et des effets privés américains, la Société est tenue de se conformer à certaines clauses restrictives, notamment le maintien de ratios financiers. En date du 29 juin 2025, la Société se conformait à toutes les clauses restrictives financières.



7. COÛTS (RECOUVREMENTS DE COÛTS) DE RESTRUCTURATION ET AUTRES COÛTS CONNEXES À DES ACQUISITIONS

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de six mois closes les	
	29 juin 2025	30 juin 2024	29 juin 2025	30 juin 2024
Indemnités de départs et coûts relatifs aux				
avantages du personnel	3 551 \$	— \$	3 551 \$	— \$
Coûts de sortie, de relocalisation et autres coûts	4 645	1 982	7 340	3 228
Perte nette (profit net) à la sortie et à la réduction de valeur d'immobilisations corporelles, d'actifs au titre de droits d'utilisation et de logiciels liés				
aux activités de sortie	(55)	(4 875)	2 221	(5 323)
Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration		•		•
et autres coûts connexes à des acquisitions	8 141 \$	(2 893)\$	13 112 \$	(2 095)\$

Les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions pour la période de six mois close le 29 juin 2025 comprennent des coûts de 6,7 millions de dollars liés à la sortie de relations avec un tiers fournisseur de services de couture dans le sud d'Haïti, un montant de 3,1 millions de dollars lié à la fermeture d'une installation de filature aux États-Unis et d'autres charges incluant des coûts liés aux activités de restructuration amorcées au cours d'exercices antérieurs. Les recouvrements de coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions pour la période de six mois close le 30 juin 2024 comprennent un montant de 5,3 millions de dollars de profits à la sortie liés principalement à la sous-location d'une installation de distribution fermée dans l'ouest des États-Unis, contrebalancés en partie par des coûts de 3,2 millions de dollars attribuables principalement à l'achèvement d'activités de restructuration amorcées antérieurement.

8. AUTRES INFORMATIONS

a) Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de s closes le	
	29 juin 2025	30 juin 2024	29 juin 2025	30 juin 2024
Amortissement des immobilisations corporelles Amortissement des actifs au titre de droits	28 872 \$	28 906 \$	57 790 \$	56 072 \$
d'utilisation Ajustement au titre de la variation de l'amortissement incluse dans les stocks	3 829	3 963	7 770	7 334
à l'ouverture et à la clôture de la période Amortissement des immobilisations incorporelles,	1 734	647	(3 932)	(2 024)
en excluant les logiciels	1 924	1 923	3 847	4 257
Amortissement des logiciels	1 234	1 355	2 463	2 743
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles compris dans le bénéfice net	37 593 \$	36 794 \$	67 938 \$	68 382 \$

Au 29 juin 2025, les immobilisations corporelles comprennent une tranche de 46,7 millions de dollars (57,7 millions de dollars au 29 décembre 2024) de bâtiments et de matériel non encore disponibles pour être utilisés dans le cadre des activités. Au 29 juin 2025, les immobilisations incorporelles comprennent un montant de 6,2 millions de dollars (3,9 millions de dollars au 29 décembre 2024) au titre de logiciels non encore disponibles pour être utilisés dans le cadre des activités. Ces actifs ne sont amortis qu'à partir du moment où ils sont prêts pour utilisation.

Au 29 juin 2025, la Société s'était engagée à hauteur d'environ 59,0 millions de dollars en ce qui a trait à l'acquisition d'immobilisations corporelles liées principalement aux activités de fabrication.



8. AUTRES INFORMATIONS (suite)

b) Charges financières, montant net

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de s closes le	
	29 juin 2025	30 juin 2024	29 juin 2025	30 juin 2024
Charges d'intérêts sur des passifs financiers				
comptabilisés au coût amorti	25 619 \$	18 053 \$	49 653 \$	34 087 \$
Charges bancaires et autres charges financières	5 650	5 942	11 197	10 813
Accroissement des intérêts sur les obligations				
locatives actualisées	1 312	1 224	2 692	2 237
Accroissement des intérêts sur les				
provisions actualisées	134	107	244	213
Profit de change	(723)	(1 054)	(1 930)	(352)
Charges financières, montant net	31 992 \$	24 272 \$	61 856 \$	46 998 \$

c) Transactions entre parties liées

Au cours des périodes de trois mois et de six mois closes le 29 juin 2025, la Société a engagé des dépenses liées à l'utilisation d'un avion respectivement de 0,3 million de dollars (0,6 million de dollars en 2024) et de 0,6 million de dollars (0,6 million de dollars en 2024) auprès d'une société contrôlée par le président et chef de la direction de la Société. Les paiements relatifs à ces dépenses sont effectués conformément aux modalités de l'entente conclue par les parties liées. Au 29 juin 2025, le montant comptabilisé dans les créditeurs et charges à payer se rapportant à l'utilisation de l'avion s'est élevé à 0,2 million de dollars (0,2 million de dollars au 29 décembre 2024).

Au 29 juin 2025, la Société s'était engagée à hauteur de 0,3 million de dollars au titre de cette entente, qui a trait aux frais d'utilisation minimaux pour le reste de l'exercice 2025.

Sont incluses dans les charges de vente et charges générales et administratives pour la période de six mois close le 30 juin 2024 les transactions entre parties liées suivantes se rapportant à la course aux procurations de l'exercice 2024 :

- Des prestations de départ et autres indemnités de cessation d'emploi pour les cadres sortants de 21,6 millions de dollars (se reporter à la note 8 e)). Les paiements en espèces au deuxième trimestre de 2024 au titre des prestations de départ et autres indemnités de cessation d'emploi ont totalisé 24,4 millions de dollars, dont 15,3 millions de dollars pour M. Tyra et 9,1 millions de dollars pour M. Bajaj.
- Des charges à payer de 9,4 millions de dollars pour le remboursement approuvé de frais juridiques et autres frais de conseil engagés par Browning West (un des actionnaires de la Société dont un associé siège au conseil d'administration de la Société depuis le 23 mai 2024). Le remboursement approuvé a trait aux frais engagés par Browning West relativement à la course aux procurations qui a eu lieu à la suite du congédiement du président et chef de la direction de la Société, M. Glenn Chamandy, et de sa réintégration subséquente en tant que président et chef de la direction le 24 mai 2024.
- Se reporter à la note 8 e) pour les charges de rémunération liées à la réintégration de M. Chamandy en tant que président et chef de la direction, ainsi que pour les coûts supplémentaires liés au conseil précédent et au conseil renouvelé.



8. AUTRES INFORMATIONS (suite)

d) Obligations locatives

Les contrats de location de la Société portent principalement sur des installations de fabrication, de vente, de distribution et d'administration.

Le tableau suivant présente les obligations locatives comptabilisées aux états consolidés intermédiaires résumés de la situation financière :

	29 juin	29 décembre
	2025	2024
Courantes	19 749 \$	17 749 \$
Non courantes	98 511	99 671
	118 260 \$	117 420 \$

Le tableau suivant présente les paiements de loyers minimaux futurs en vertu des contrats de location non résiliables (y compris les contrats de location à court terme) au 29 juin 2025 :

	29 juin 2025
Moins de un an	28 975 \$
De un à cinq ans	77 488
Plus de cinq ans	35 883
	142 346 \$

Le total des sorties de fonds liées aux obligations locatives comptabilisées (y compris les intérêts) pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 29 juin 2025 s'est élevé à 5,8 millions de dollars et 11,6 millions de dollars (4,2 millions de dollars et 9,0 millions de dollars en 2024), respectivement, dont une tranche de 4,5 millions de dollars et de 8,9 millions de dollars (3,0 millions de dollars et 6,8 millions de dollars en 2024), respectivement, au titre des sorties de fonds liées aux activités de financement.

e) Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes

Pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 29 juin 2025, les coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes inclus dans les charges de ventes et charges générales et administratives s'élèvent à 1,1 million de dollars et 2,0 millions de dollars, respectivement, et comprennent ce qui suit :

- Des frais de services-conseils en ce qui a trait aux questions touchant les actionnaires de 1,1 million de dollars et de 1,7 million de dollars, respectivement.
- Une rémunération fondée sur des actions relative aux attributions spéciales de maintien en poste, déduction faite du crédit pour l'emploi, de néant et de 0,2 million de dollars, respectivement. À la date d'attribution, ces attributions spéciales de maintien en poste avaient une juste valeur totale de 8,6 millions de dollars. La charge de rémunération fondée sur des actions liée à ces attributions est comptabilisée sur les périodes respectives d'acquisition des droits, les droits pour la plupart des attributions ayant été acquis à la fin de l'exercice 2024.
- Des coûts supplémentaires liés au conseil précédent et au conseil renouvelé de néant et de 0,1 million de dollars, respectivement. Cette charge se rapporte à l'augmentation de la valeur du passif des unités d'actions différées (« UAD »).



8. AUTRES INFORMATIONS (suite)

e) Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes (suite)

Pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2024, les coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes inclus dans les charges de ventes et charges générales et administratives s'élèvent à 57,2 millions de dollars et 76,8 millions de dollars, respectivement, et comprennent ce qui suit :

- Des frais de services-conseils en ce qui a trait aux questions touchant les actionnaires de 18,0 millions de dollars et de 33,3 millions de dollars, respectivement.
- Des prestations de départ et autres indemnités de cessation d'emploi de 21,6 millions de dollars versées au deuxième trimestre aux cadres sortants (M. Tyra et M. Bajaj) à la suite de la conclusion de la course aux procurations en mai 2024, ce qui comprend une charge de 12,3 millions de dollars au titre de l'accélération de l'acquisition des droits rattachés aux UAI.
- Des charges de rémunération de 7,8 millions de dollars et de 8,9 millions de dollars, respectivement, liées au congédiement de M. Chamandy et à sa réintégration subséquente en tant que président et chef de la direction. Les charges comprennent une rémunération rétroactive et des sommes à payer au titre des prestations du régime incitatif à court terme de 1,7 million de dollars et de 1,7 million de dollars, respectivement, ainsi qu'un montant de 15,9 millions de dollars et de 17,0 millions de dollars, respectivement, au titre des ajustements de la charge de rémunération fondée sur des actions liée au rétablissement des attributions fondées sur des actions (pour laquelle une reprise de charge de rémunération d'environ 6 millions de dollars avait été comptabilisée au quatrième trimestre de l'exercice 2023), partiellement contrebalancés par la reprise d'un montant de 9,8 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024 au titre des indemnités de départ qui avaient été comptabilisées au quatrième trimestre de 2023.
- Des coûts supplémentaires liés au conseil précédent et au conseil renouvelé de 7,4 millions de dollars et de 7,4 millions de dollars, respectivement. Ces charges comprennent des montants de 4,8 millions de dollars pour la souscription d'une police d'assurance liquidation de sinistre pour les administrateurs et des dirigeants, de 0,4 million de dollars pour les paiements de jetons de présence pour les réunions extraordinaires du conseil et de 2,2 millions de dollars pour l'augmentation de la valeur du passif des unités d'actions différées (« UAD »).
- Une rémunération fondée sur des actions relative aux attributions spéciales de maintien en poste de 1,9 million de dollars et de 2,6 millions de dollars, respectivement. Dans le cadre du départ de M. Bajaj, un montant de 2,5 millions de dollars de ces attributions lui a été intégralement versé en espèces au cours du deuxième trimestre de 2024.
- Des charges liées aux services-conseils, aux services juridiques et aux autres services de 0,5 million de dollars et de 3,0 millions de dollars, respectivement, ayant trait au processus d'examen annoncé entrepris par le conseil précédent après la réception d'une indication d'intérêt non contraignante confidentielle visant l'acquisition de la Société.

f) Aide gouvernementale

Pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 29 juin 2025, la Société a comptabilisé des montants de 3,8 millions de dollars et de 8,3 millions de dollars (4,6 millions de dollars et 8,8 millions de dollars en 2024), respectivement, dans le coût des ventes aux états consolidés intermédiaires résumés du résultat net et du résultat global relativement à l'aide gouvernementale pour les coûts de production.

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2024, le gouvernement de la Barbade a mis en place un crédit pour l'emploi, afin de stimuler l'activité économique et l'emploi dans ce pays. Pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 29 juin 2025, la Société a comptabilisé dans les états consolidés intermédiaires résumés du résultat net et du résultat global des montants de 11,6 millions de dollars et de 19,7 millions de dollars (17,2 millions de dollars et 17,2 millions de dollars en 2024), respectivement, au titre de ce crédit pour l'emploi, en tant que réduction des charges de vente et charges générales et administratives appliquée en grande partie à l'impôt sur le résultat à payer. L'incidence rétroactive du crédit pour l'emploi pour le premier trimestre de 2024 a été comptabilisée au deuxième trimestre de 2024.

q) Rachats d'actions

Le 20 juin 2024, le projet de loi C-59 du Canada a été promulgué. Il instaure, entre autres, un impôt de 2 % sur la valeur nette annuelle des rachats d'actions par les sociétés ouvertes au Canada effectués à partir du 1^{er} janvier 2024. La Société est assujettie à cet impôt qui vise les actions rachetées à des fins d'annulation dans le cadre du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société. Les coûts aux fins de l'impôt pour la période de six mois close le 29 juin 2025 s'élèvent à 2,5 millions de dollars (3,3 millions de dollars en 2024) et ont été portés au débit des résultats non distribués. Ce montant est inclus dans les créditeurs et charges à payer aux états consolidés intermédiaires résumés de la situation financière au 29 juin 2025, car le montant n'est payable qu'en 2026.



9. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Instruments financiers - valeurs comptables et justes valeurs

Les valeurs comptables ainsi que les justes valeurs des actifs et des passifs financiers figurant à l'état consolidé intermédiaire résumé non audité de la situation financière, se présentaient comme suit :

	29 juin	29 décembre
	2025	2024
Actifs financiers		
Coût amorti		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	86 016 \$	98 799 \$
Créances clients	708 022	542 359
Actifs financiers inclus dans les charges payées d'avance, acomptes et autres actifs courants	83 206	56 785
Créances à long terme autres que les créances clients, comprises dans les autres actifs non courants	20 176	22 321
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture efficaces		
Actifs financiers dérivés inclus dans les charges payées d'avance, les		
acomptes et les autres actifs courants	7 586	12 108
Actifs financiers dérivés inclus dans les autres actifs non courants	24 709	_
Passifs financiers		
Coût amorti		
Créditeurs et charges à payer 1)	480 751 \$	478 317 \$
Dette à long terme – portant intérêt à des taux variables	839 965	950 000
Dette à long terme – portant intérêt à des taux fixes 2)	1 016 375	585 870
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture efficaces		
Instruments financiers dérivés inclus dans les créditeurs et charges à payer	16 728	11 756
Passifs financiers dérivés inclus dans les autres passifs non courants	_	8 602

¹⁾ Les créditeurs et charges à payer comprennent un montant de 9,8 millions de dollars (11,6 millions de dollars au 29 décembre 2024) aux termes d'ententes de financement de la chaîne d'approvisionnement (affacturage inversé) conclues avec une institution financière, en vertu desquelles les montants que la Société doit à certains fournisseurs peuvent être recouvrés par ces derniers auprès d'une institution financière avant leur échéance initiale. Ces soldes sont classés dans les créditeurs et charges à payer et les paiements connexes, dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, étant donné que l'objectif principal de l'entente est de fournir du financement au fournisseur et non pas à la Société, que l'entente ne prolonge pas de façon importante les modalités de paiement au-delà des modalités normales convenues avec les autres fournisseurs et qu'aucun report supplémentaire ou sûreté spéciale porté en garantie de ces paiements n'est inclus dans l'entente. Les créditeurs et charges à payer comprennent également des soldes à payer de 30,9 millions de dollars (37,8 millions de dollars au 29 décembre 2024) découlant essentiellement d'un délai d'une semaine entre le recouvrement des créances vendues et la remise hebdomadaire à la banque qui est la contrepartie aux termes du contrat d'achat de créances, dont il est question à la note 4 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

Actifs et passifs financiers à court terme

La Société a déterminé que la juste valeur de ses actifs et passifs financiers à court terme se rapprochait de leur valeur comptable respective aux dates de clôture en raison de l'échéance à court terme de ces instruments, car ils portent intérêt à des taux variables ou parce que les modalités s'y rattachant sont comparables à celles du marché actuel pour des instruments similaires.

Actifs non courants et dette à long terme portant intérêt à des taux variables

La juste valeur des créances à long terme autres que les créances clients, comprises dans les autres actifs non courants, et de la dette à long terme portant intérêt à des taux variables de la Société, se rapproche également de leur valeur comptable respective, car les taux d'intérêt utilisés pour évaluer leur valeur comptable se rapprochent des taux d'intérêt actuels sur le marché.

²⁾ La juste valeur de la dette à long terme portant intérêt à des taux fixes s'élevait à 1 036,3 millions de dollars au 29 juin 2025 (627,3 millions de dollars au 29 décembre 2024).



9. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR (suite)

Dette à long terme portant intérêt à des taux fixes

La juste valeur de la dette à long terme portant intérêt à des taux fixes est déterminée au moyen de la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés et en utilisant des taux d'actualisation basés sur le rendement à l'échéance pour des émissions similaires. La juste valeur de la dette à long terme portant intérêt à des taux fixes a été évaluée en fonction des données du niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs. Pour déterminer la juste valeur de la dette à long terme portant intérêt à des taux fixes, la Société prend en compte le risque de crédit qui lui est propre et le risque de crédit des autres parties.

Instruments dérivés

Les instruments financiers dérivés sont désignés comme instruments de couverture efficaces et sont composés de contrats à terme, de contrats d'option et de contrats de swap liés aux devises et aux marchandises, ainsi que de swaps de taux d'intérêt variable-fixe, afin de fixer les taux d'intérêt variables d'une portion désignée des emprunts aux termes du contrat de prêt et des effets non garantis. La juste valeur de ces contrats à terme est évaluée au moyen d'une technique d'évaluation généralement acceptée, soit la valeur actualisée de la différence entre la valeur du contrat à l'échéance selon le taux inscrit au contrat et la valeur du contrat à l'échéance selon le taux qu'une contrepartie utiliserait pour renégocier les mêmes modalités de contrat à la date d'évaluation dans les conditions actuelles. La juste valeur des contrats d'option est évaluée au moyen de modèles d'évaluation des options utilisant diverses données combinant des cours du marché et des données corroborées par le marché, incluant des estimations relatives à la volatilité et des écarts de crédit ajustés en fonction des options. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est déterminée en fonction des données de marché, en évaluant la différence entre le taux fixe du marché et la courbe à terme pour les taux d'intérêt variables applicables.

La Société a également conclu des opérations sur dérivés afin de couvrir son exposition au risque de change découlant de son passif au titre des billets des séries 1, 2, 3 et 5 et des charges d'intérêts libellées en dollars canadiens. Ces swaps de devises ont été désignés au moment de l'établissement et sont comptabilisés en tant que couvertures de flux de trésorerie. Dans la mesure où la couverture est efficace, les profits et les pertes latents sont inclus dans les autres éléments du résultat global avant d'être reclassés à l'état du résultat net à mesure que les versements d'intérêts et les remboursements de capital couverts ont une incidence sur le bénéfice net.

La Société a également conclu des opérations sur dérivés afin de couvrir son exposition au risque de change découlant de son passif au titre des billets de série 4 et des charges d'intérêts fixes libellées en dollars canadiens. Le swap de devises a été désigné au moment de l'établissement et est comptabilisé en tant que couverture de juste valeur des variations de la juste valeur découlant des variations du taux d'intérêt sans risque et du taux de change. La valeur comptable du passif des billets de série 4 est ajustée pour tenir compte de la variation de la juste valeur attribuable au risque couvert, avec une écriture correspondante à l'état du résultat net. Les variations de la juste valeur du swap de devises sont comptabilisées en résultat dans le même poste.

Les instruments financiers dérivés ont été évalués en fonction des données du niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs. Pour déterminer la juste valeur des instruments financiers dérivés, la Société prend en compte le risque de crédit qui lui est propre et le risque de crédit des autres parties.



10. AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de six mois closes les	
	29 juin 2025	30 juin 2024	29 juin 2025	30 juin 2024
Profit net (perte nette) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie				
Risque de change	14 308 \$	1 519 \$	13 553 \$	1 517 \$
Risque marchandises associé aux prix	(4 022)	(9 398)	(8 171)	(2 781)
Risque de taux d'intérêt	195	1 055	117	3 967
Impôt sur le résultat	889	(15)	896	(15)
Montants reclassés des autres éléments du résultat global aux stocks, relativement au				, ,
risque marchandises associé aux prix	4 215	(3 852)	6 242	(7 073)
Montants reclassés des autres éléments du résultat global au bénéfice net, relativement au risque de change, au risque marchandises et au risque de taux d'intérêt inclus dans ce qui suit :				
Ventes nettes	1 082	(114)	(475)	38
Coût des ventes	_	_	· <u> </u>	_
Charges de vente et charges générales et administratives	177	100	842	(29)
Charges financières, montant net	(35 379)	(2 179)	(42 068)	(3 947)
Impôt sur le résultat	142	` 2 [']	218	(6)
Autres éléments du résultat global	(18 393)\$	(12 882)\$	(28 846)\$	(8 329)\$

Au 29 juin 2025, le cumul des autres éléments du résultat global de 28,9 millions de dollars comprenait des pertes nettes différées sur les swaps de taux d'intérêt et de devises de 13,1 millions de dollars, des pertes nettes différées sur les contrats de change à terme de 5,3 millions de dollars, des pertes nettes différées sur les contrats à terme, les contrats d'option et les contrats de swap liés aux marchandises de 14,5 millions de dollars, partiellement contrebalancées par des profits nets différés sur les contrats de swap de taux d'intérêt de 2,9 millions de dollars et un recouvrement net d'impôt différé de 1,1 million de dollars. Une tranche d'environ 20,4 millions de dollars des pertes nettes présentées dans le cumul des autres éléments du résultat global devrait être reclassée dans les stocks ou dans le bénéfice net au cours des douze prochains mois.



11. BÉNÉFICE PAR ACTION

Le tableau qui suit présente un rapprochement du bénéfice de base par action et du bénéfice dilué par action :

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de six mois closes les	
	29 juin 2025	30 juin 2024	29 juin 2025	30 juin 2024
Bénéfice net – de base et dilué(e)	137 929 \$	58 406 \$	222 611 \$	137 073 \$
Bénéfice de base par action				
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation	150 762	168 005	151 318	168 437
Bénéfice de base par action	0,91 \$	0,35 \$	1,47 \$	0,81 \$
Bénéfice dilué par action				
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation	150 762	168 005	151 318	168 437
Plus l'effet dilutif des options sur actions des UAI visant des actions nouvelles et				
des actions ordinaires détenues en fiducie	53	134	81	122
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation	150 815	168 139	151 399	168 559
Bénéfice dilué par action	0,91 \$	0,35 \$	1,47 \$	0,81 \$

Sont exclues du calcul ci-dessus pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 29 juin 2025 : 1,7 million et 1,7 million d'UAI visant des actions nouvelles (néant et néant en 2024), respectivement, qui sont considérées comme des actions dont l'émission est conditionnelle et pour lesquelles les conditions de performance n'étaient pas remplies au 29 juin 2025.

12. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

a) Ajustements visant à rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles – autres éléments

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de six mois closes les	
	29 juin 2025	30 juin 2024	29 juin 2025	30 juin 2024
Profit net latent (perte nette latente) sur change et sur dérivés financiers	(49)\$	(75)\$	1 721 \$	(504)\$
Écarts temporaires entre le règlement de dérivés financiers et le transfert des profits et des pertes différés dans le cumul des autres éléments du résultat global aux stocks et au				
bénéfice net	(6 394)	(6 607)	(5 711)	(5 762)
Autres actifs non courants	7 277	(5 570)	4 728	(4 800)
Autres passifs non courants	(250)	602	(1 847)	(1 349)
	584 \$	(11 650)\$	(1 109)\$	(12 415)\$



12. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

b) Variations des transactions sans effet de trésorerie

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de six mois closes les	
	29 juin 2025	30 juin 2024	29 juin 2025	30 juin 2024
Dividendes à payer	(34 625)\$	(34 546)\$	— \$	— \$
Actions rachetées à des fins d'annulation incluses dans les créditeurs et charges à payer Entrées nettes d'immobilisations corporelles et	573	5 681	533	(4 270)
d'immobilisations incorporelles comprises dans les créditeurs et charges à payer	82	1 597	346	1 590
Produit tiré de la sortie d'immobilisations corporelles et de logiciels compris dans les autres actifs courants	_	(53)	_	(106)
Ajouts d'actifs au titre de droits d'utilisation compris dans les obligations locatives	8 739	16 318	9 030	16 525
Montants à payer relatifs à l'impôt sur les rachats d'actions inclus dans les créditeurs et charges à payer	1 550	3 383	2 476	3 383
Valeur attribuée hors trésorerie créditée au capital social provenant d'actions émises ou distribuées à l'acquisition des droits rattachés aux unités d'actions incessibles et à l'exercice d'options sur actions	10	143	16 414	10 430
Reclassement des créditeurs et charges à payer au surplus d'apport par suite de la modification touchant le règlement des unités d'actions incessibles	_	(13 504)	_	_
Montants à payer relatifs aux UAI visant des actions émises devant être réglées en trésorerie inclus dans les créditeurs et charges		(
à payer	_	1 295	_	2 384
Rémunération différée créditée au surplus d'apport	(476)	837	(1 540)	1 333
Valeur attribuée hors trésorerie créditée au surplus d'apport au titre de dividendes attribués à des unités d'actions incessibles	_	410	884	410

c) Variations des soldes du fonds de roulement

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de six mois closes les	
	29 juin 2025	30 juin 2024	29 juin 2025	30 juin 2024
Créances clients	(41 709)\$	(87 712)\$	(160 270)\$	(188 350)\$
Impôt sur le résultat	1 833	20 340	4 853	19 121
Stocks	15 616	26 140	(101 026)	(18 965)
Charges payées d'avance, acomptes et autres actifs courants	(22 075)	18 852	(23 202)	17 397
Créditeurs et charges à payer	46 717	48 412	14 497	54 940
	382 \$	26 032 \$	(265 148)\$	(115 857)\$



13. PASSIFS ÉVENTUELS

Réclamations et litiges

La Société est partie à des réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal de ses activités. Elle ne prévoit pas que le règlement de ces questions aura un effet défavorable important sur sa situation financière ou ses résultats opérationnels.

La Société comptabilise un passif lorsqu'il est probable qu'un passif soit engagé et lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable du montant de la perte. Une part importante de jugement est nécessaire pour déterminer la probabilité qu'un passif soit engagé et le montant estimé du passif. La Société examine ces questions au moins une fois chaque trimestre et ajuste ces passifs pour rendre compte du résultat des négociations, des règlements, des décisions, des avis de ses conseillers juridiques et de la mise à jour d'autres informations et événements ayant trait à une affaire donnée.

14. VENTILATION DES PRODUITS

Les ventes nettes par principal groupe de produits sont comme suit :

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de six mois closes les	
	29 juin 2025	30 juin 2024	29 juin 2025	30 juin 2024
Vêtements de sport	822 200 \$	736 549 \$	1 469 534 \$	1 328 635 \$
Articles chaussants et sous-vêtements	96 304	125 619	160 642	229 329
	918 504 \$	862 168 \$	1 630 176 \$	1 557 964 \$

Les ventes nettes ont été réalisées auprès de clients situés dans les régions suivantes :

		Périodes de trois mois closes les		Périodes de six mois closes les	
	29 juin 2025	30 juin 2024	29 juin 2025	30 juin 2024	
États-Unis	825 567 \$	763 725 \$	1 458 128 \$	1 381 710 \$	
Canada	32 032	27 501	59 966	52 827	
International	60 905	70 942	112 082	123 427	
	918 504 \$	862 168 \$	1 630 176 \$	1 557 964 \$	